

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 25 octobre 2013

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

I – FINANCES ET EVALUATION

1000 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014	Dont acte
1001 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE 2013	Dont acte

IV - EDUCATION ET JEUNESSE

4001 - MISSION 07 – EDUCATION - JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2014 DES COLLEGES PUBLICS	Oui (à l'unanimité)
---	---------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 septembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

M. BOULLAND à M. BASCHER,
M. DELAVENNE à Mme PINEL,
M. DESMEDT à M. CAUWEL,
M. FONTAINE à M. de VALROGER,
M. MANCEL à M. MARCHAND,
M. VASSELLE à M. LEMAITRE.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3312-1,

VU le rapport **1000** du Président du Conseil général et son annexe :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'Assemblée s'est réunie, sous la présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport **ci-annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014, auquel est joint le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévisionnel.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

SOMMAIRE DU RAPPORT N° 1000

	Pages
I – UNE GESTION PUBLIQUE MAITRISEE	2
1 – DES SIGNAUX POSITIFS ET ENCOURAGEANTS AU SEIN DE LA ZONE EURO QUI CONFIRMENT UNE SORTIE DE RECESSION	2
2 – DES INDICATEURS NATIONAUX ENCOURAGEANTS	3
3 – OPTIMISME POUR L'OISE	3
4 – UN DEPARTEMENT TOUJOURS PRESENT	5
 II – ... AU SERVICE D'UNE ACTION DEPARTEMENTALE AMBITIEUSE QUI INFLUE SUR LE TERRITOIRE, LES HOMMES ET LES RESEAUX	 7
A – LE TERRITOIRE	7
1 – LA MOBILITE DURABLE, PREMIER ENJEU DU DEVELOPPEMENT DE L'OISE	7
1.1 – Poursuivre la mise en œuvre du plan routier pluriannuel et la modernisation des réseaux de déplacements	8
1.2 – Ouvrir le transport de marchandises sur les voies d'eau du département	10
1.3 – Etre plus près de nos concitoyens en matière de transports collectifs	11
1.4 – Développer le covoiturage	12
1.5 – Développer le territoire grâce à l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE et protéger les riverains	13
2 – LE LOGEMENT, UNE PRIORITE DU DEPARTEMENT	14
2.1 – Stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social	15
2.2 – Accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète	15

2.3 – <i>Maintenir les dispositions de soutien au logement et à l’hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension du marché</i>	15
3 – ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES	16
4 – POUR UN ECO-DEVELOPPEMENT	17
4.1 – <i>Gérer durablement la biodiversité et les ressources</i>	17
4.2 – <i>Un département encore plus attractif</i>	19
4.3 – <i>Le développement touristique au service de l’économie</i>	21
4.4 – <i>La sécurité des biens et des personnes</i>	22
4.4.1 - <i>Le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS)</i>	22
4.4.2 - <i>Les casernes de gendarmerie</i>	22
B – LES HOMMES	23
1 – UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE	23
1.1 – <i>Enfance et famille</i>	24
1.1.1 - <i>Créer un Service de Prévention Educative</i>	24
1.1.2 - <i>La prise en charge des enfants accueillis à l’aide sociale à l’enfance</i>	24
1.1.3 - <i>Le futur schéma enfance-famille</i>	25
1.2 – <i>Autonomie des personnes</i>	26
1.2.1 - <i>Encourager le maintien à domicile</i>	27
1.2.2 - <i>Une offre adaptée pour l’accueil en établissement ou en famille</i>	27
1.2.3 - <i>Affirmer la compétence et le pilotage départemental afin de devenir de véritables partenaires des Services d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) et des établissements</i>	28
1.2.4 - <i>La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</i>	29
1.3 – <i>Cohésion sociale et Insertion</i>	30
1.3.1 - <i>Mener une politique de cohésion sociale et d’insertion dans la proximité et s’appuyant sur les territoires, les hommes et les réseaux</i>	30
1.3.2 - <i>Développer une culture de la transversalité avec l’ensemble des services du département</i>	32
1.3.3 - <i>Favoriser l’économie sociale et solidaire</i>	33
2 – CONTINUER A SE MOBILISER POUR LA REUSSITE DE LA JEUNESSE	35
2.1 – <i>Le collège numérique</i>	35
2.2 – <i>La réussite éducative</i>	36
2.3 – <i>Un cadre pédagogique attractif et des investissements maîtrisés</i>	37
2.4 – <i>La restauration scolaire et la cuisine centrale : équilibre, sécurité, plaisir</i>	38
2.5 – <i>L’éducation et la pratique sportive des jeunes</i>	39
3 – LA CULTURE POUR TOUS	40
3.1 – <i>Le Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau</i>	40
3.2 – <i>Le Musée départemental</i>	41
3.3 – <i>La Médiathèque Départementale de l’Oise</i>	42

3.4 – Le Service Départemental d’Archéologie de l’Oise.....	42
3.5 – Les Archives départementales de l’Oise.....	43
3.6 – Les autres projets favorisant la découverte de la culture.....	43
C – LES RESEAUX QUI RAPPROCHENT LES HOMMES.....	44
1 – PRIORITE AU TRES HAUT DEBIT ET A LA FIBRE OPTIQUE.....	45
2 – UNE OFFRE LOCALE DE SERVICES AU PUBLIC.....	47
2.1 – Vers des espaces mutualisés de services au public.....	48
2.2 – Agir sur les autres leviers de l’accessibilité.....	49
2.2.1 – Renforcer l’accueil de proximité.....	49
2.2.2 – Etendre l’offre de services à distance.....	49
2.2.3 – Généraliser la charte de qualité du service public numérique à l’ensemble du service public départemental.....	50
2.2.4 – Le numérique au service de la démocratie locale.....	51
2.2.5 – Développer la coopération extérieure.....	53
3 – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FACTEUR D’INNOVATION ET D’INTEGRATION.....	53
3.1 – Favoriser l’insertion professionnelle.....	53
3.1.1 – Une collectivité handi-accueillante.....	53
3.1.2 – Soutenir l’emploi des jeunes.....	54
3.2 – Garantir la qualité des conditions de vie au travail.....	54
3.2.1 – Mener une politique active en termes de santé.....	54
3.2.2 – L’accès à une protection sociale complémentaire pour tous.....	55
3.2.3 – La gestion bâimentaire au service des conditions de travail.....	55

**

*

Direction générale des services

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Objet : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014**

Mes Chers Collègues,

La préparation du budget primitif 2014 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices puisque la situation demeure tendue pour l'ensemble des finances publiques nationales : qu'il s'agisse des administrations d'Etat, des collectivités locales ou du secteur social et hospitalier, la construction d'un budget pour 2014 reste un exercice délicat.

Pour autant, les raisons d'être optimiste augmentent. D'abord, il faut mettre en lumière les signaux positifs du contexte national. Depuis cet été, l'ensemble des économistes s'accordent pour montrer que les tendances économiques négatives touchant l'Europe s'inversent progressivement et que le chemin de la reprise se dessine pour la France.

En ce qui concerne les collectivités, la nouvelle équipe gouvernementale a bouleversé les pratiques du précédent quinquennat grâce à une véritable prise en considération du rôle des acteurs locaux et de leurs problématiques, l'instauration du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités en est le meilleur exemple. Le Conseil général grâce à sa bonne gestion, à nouveau mise en avant par l'agence de notation Standard & Poor's à l'été, s'inscrit pleinement dans les orientations de solidarité et de responsabilité du gouvernement qui tend à apporter un « nouveau souffle » aux départements, notamment en travaillant avec eux sur le financement pérenne des 3 allocations nationales de solidarité.

Dans cette perspective, il sera à nouveau indispensable de porter une attention particulière à nos dépenses et de rendre encore plus efficace l'action de notre collectivité. Surtout, le département devra toujours mieux répondre aux attentes des Isariens, en restant un « bouclier social » pour les plus fragiles. Le renversement de conjoncture économique devrait lui en donner les moyens, avec le souci constant de s'adapter aux besoins de ses administrés où qu'ils se trouvent et quels qu'ils soient.

Par conséquent, notre débat s'inscrira dans la même logique que celle qui prévalait l'an dernier :

⇒ une gestion publique maîtrisée,

⇒ une action départementale ambitieuse qui agit sur 3 piliers :

- le territoire,
- les hommes,
- les réseaux.

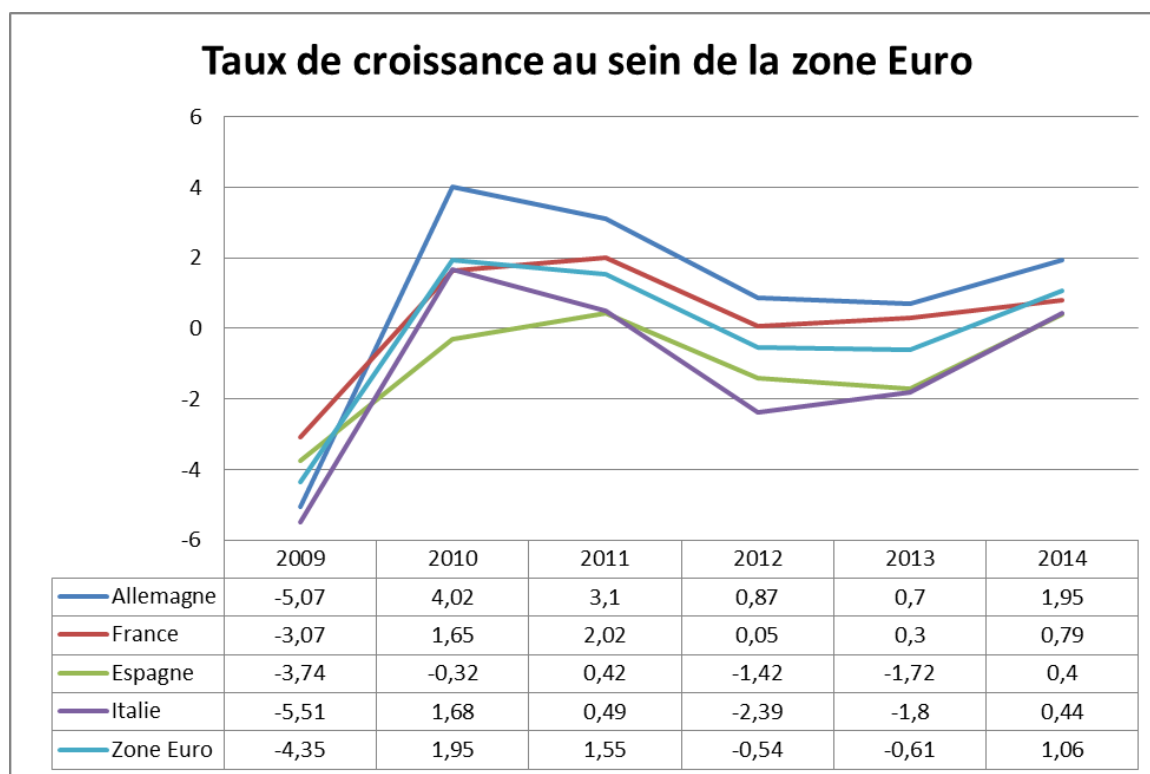
Après avoir dressé un état des lieux du contexte international, national et local, les principales orientations budgétaires de 2014 pourront être mieux abordées.

I – UNE GESTION PUBLIQUE MAITRISEE...

1 - DES SIGNAUX POSITIFS ET ENCOURAGEANTS AU SEIN DE LA ZONE EURO QUI CONFIRMENT UNE SORTIE DE RECESSION

Pour le FMI, la croissance mondiale se maintiendrait en 2013 (3,1%) au même niveau qu'en 2012, et 3,8% sont prévus pour 2014. Les économies des pays européens, des Etats-Unis et du Japon se redressent. Les indices du climat des affaires sont remontés dernièrement dans une trentaine de pays, ce qui reflète une hausse du moral des industriels et invite les économistes de l'ODCE à avancer : « le rythme de la reprise dans les économies avancées s'est amélioré au second trimestre ».

La note de conjoncture de l'INSEE de juin 2013 souligne aussi : « du mieux dans la zone euro d'ici la fin 2013 ». Le redressement de l'activité en Europe est le reflet d'une amélioration dans chacune des quatre grandes économies. Les signaux d'amélioration sont très francs en Allemagne. En Espagne et en Italie, la baisse de l'activité s'est atténuée tout au long de l'année.



Source : OCDE - prévisions de croissance intermédiaire, septembre 2013

A la mi-2013, on peut souligner un large consensus chez les économistes et les statisticiens en ce qui concerne les prévisions de 2014. Natixis, la Commission européenne, le FMI et l'OCDE prévoient une croissance positive au sein de la zone euro en 2014 aux alentours d' 1%.

La sortie de récession de la zone euro au deuxième trimestre 2013 a été confirmée le 4 septembre 2013 par Eurostat, après 18 mois de récession.

2 – DES INDICATEURS NATIONAUX ENCOURAGEANTS

Même si les conséquences de la crise se font toujours sentir et que le Gouvernement reste prudent, plusieurs indicateurs sont encourageants pour l'économie française. Après une croissance nulle en 2012, pour l'OCDE, l'année 2013 est une année de redémarrage de l'économie française : cette institution prévoit une croissance de 0,3% en 2013, plus optimiste que les prévisions du Gouvernement pour l'année 2013 (0,1%).

Pour l'année 2014, l'OCDE prévoit 0,8% de croissance en France. Les prévisions des 17 instituts de conjoncture du groupe technique de la Commission économique de la Nation prévoient 0,1% pour 2013 et 0,8% pour 2014, confortant ainsi les hypothèses du gouvernement qui sont quasi identiques pour le projet de loi de finances pour 2014.

Si les signes de la crise persistent au sein de l'économie française, la croissance du taux de chômage s'atténue à l'été 2013. Il s'établit désormais à 10,5%. La courbe du chômage des jeunes s'est même inversée : pour le 3ème mois de suite, le chômage des jeunes est en baisse avec -0,8% en juillet après -0,3% en juin et -0,5% en mai. De plus le Gouvernement pourra compter sur la montée en puissance des contrats emplois d'avenir destinés aux jeunes les moins qualifiés.

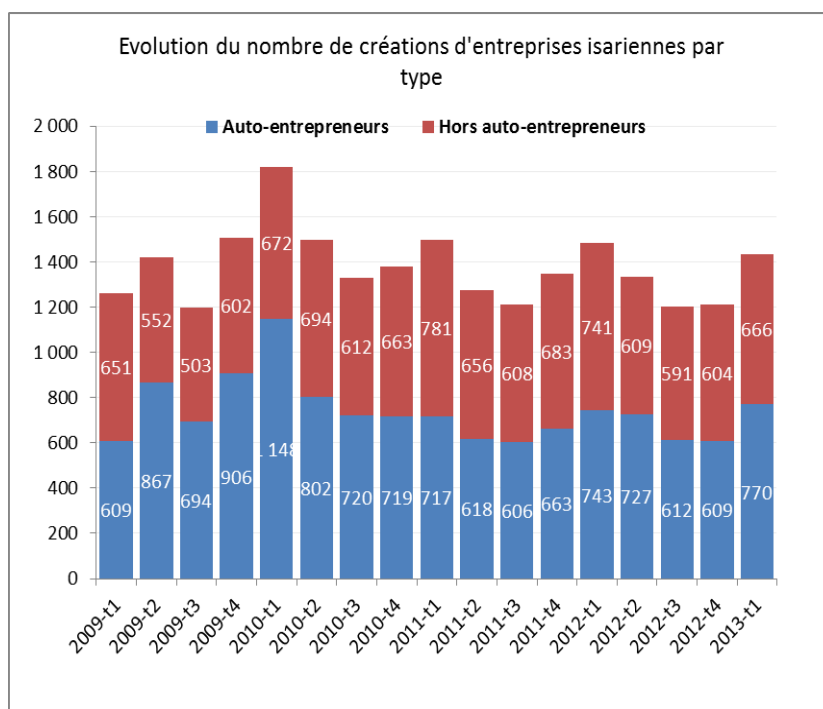
Le ministre du Budget a présenté cet été les grandes orientations du projet de loi de finances pour 2014. Pour la première fois depuis le début de la Vème République, le budget 2014 prévoit une baisse des dépenses dans des proportions importantes : - 14 milliards d'euros. L'effort de maîtrise de dépenses est partagé avec les opérateurs de l'Etat et les collectivités locales (1,5 milliard d'euros de baisse de la dotation de l'Etat aux collectivités locales). Ces efforts permettront le financement des priorités du Gouvernement dont l'emploi et les investissements d'avenir.

Avec la montée en charge du crédit impôt compétitivité emploi, la mobilisation du programme d'investissements d'avenir pour les entreprises innovantes et les filières industrielles, le Gouvernement vise le choc de compétitivité. Les secteurs de croissance sont ciblés, notamment la transition énergétique, le très haut-débit, la santé et les transports.

3- OPTIMISME POUR L'OISE

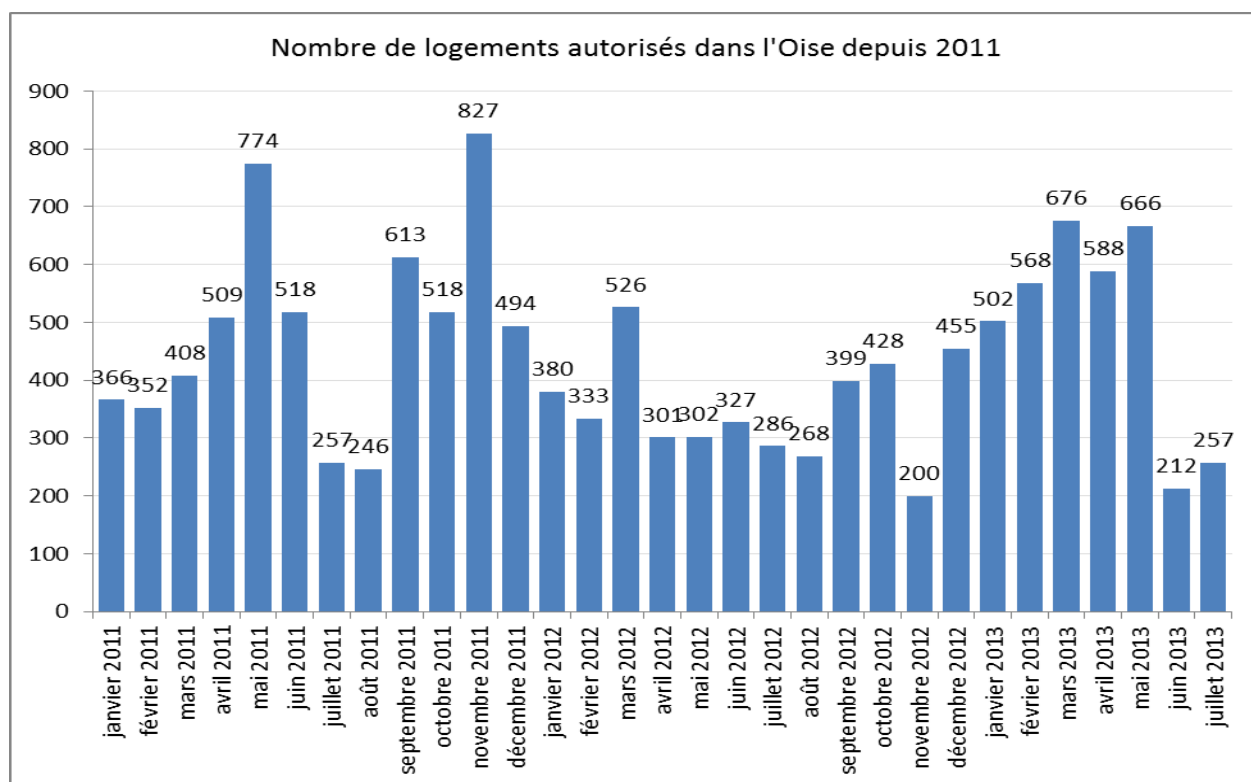
L'économie isarienne suit les grandes tendances de l'économie nationale. Si les indicateurs macroéconomiques restent peu favorables, ils s'améliorent. Depuis le début de la crise, les défaillances d'entreprises sont importantes, mais elles ont cependant tendance à reculer à partir du second trimestre 2012.

Malgré cela le chômage reste élevé à 10,6% mais sa croissance semble ralentir depuis le début de l'année. La création d'entreprises est repartie à la hausse depuis le début de l'année.



Source : INSEE

La tendance est similaire en ce qui concerne le secteur de l'immobilier qui impacte directement l'une de nos recettes de fonctionnement les plus sensibles à la conjoncture : les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). La tendance est légèrement positive mais demeure insuffisante pour corriger les baisses de produit de 2012.



Source : MEEDDM

Dans l'Oise, le contexte économique suit les principales tendances nationales : la crise est toujours visible mais nous sommes néanmoins invités à l'optimisme, même si ces signaux positifs ne devraient malheureusement pas avoir de conséquences directes sur notre budget à court terme.

Il s'agira donc à nouveau de maîtriser parfaitement notre gestion 2014, tout en conciliant comme pour les exercices précédents l'ambition de l'action publique départementale.

4 - UN DEPARTEMENT TOUJOURS PRESENT

⇒ Une réalisation 2013 qui demeure marquée par l'impact de la situation économique peu favorable

Le peu d'ajustements opérés lors de décisions modificatives démontrent que l'exécution du budget 2013 a été globalement bien anticipée.

Toutefois, deux ajustements réalisés en 2013 doivent être soulignés. D'une part, la collectivité a dû tenir compte d'une baisse de recettes fiscales de 12M€ lors de la DM1 de 2013 par rapport à la réalisation de l'exercice 2012. Il s'agit de la baisse de produit de DMTO principalement. D'autre part, les dépenses de solidarité ont dû être revues à la hausse lors de la dernière décision modificative puisque les dépenses sociales ont été supérieures de 7,5 M€ par rapport aux réalisations de l'exercice 2012 (7,1 M€ spécifiquement pour l'allocation RSA).

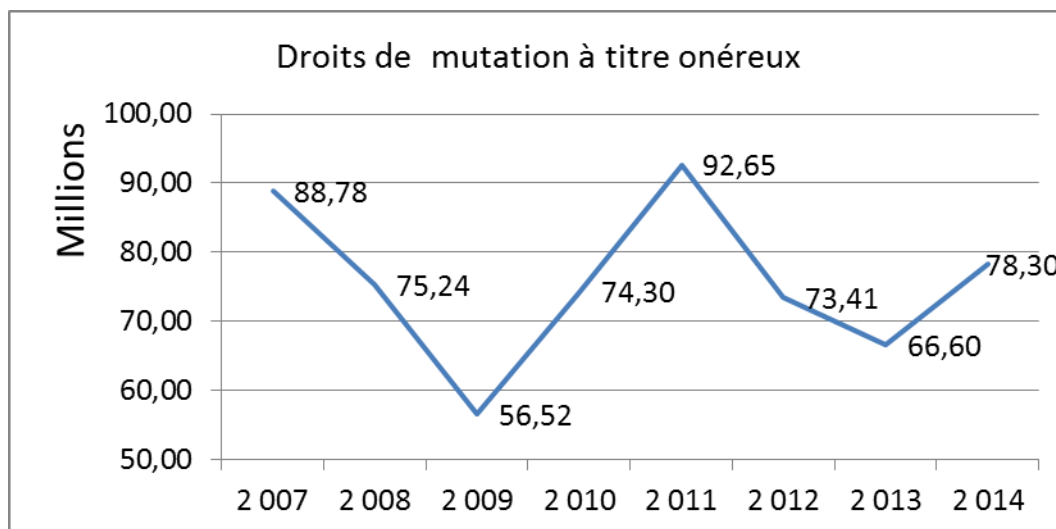
Pour autant la bonne maîtrise de la gestion publique départementale a permis un excédent 2012 suffisant pour absorber ces éléments négatifs en 2013.

En ce qui concerne la stratégie d'investissement de la collectivité, il semble important de mettre en lumière l'émission obligataire qui a préservé la collectivité d'un risque d'insuffisance de liquidité bancaire en début d'exercice. En outre, ce financement est performant car il nous a permis une économie de 40 points de base sur la marge bancaire.

⇒ Les grandes tendances d'un BP 2014 qui confirment une gestion de qualité

L'ensemble des signaux d'amélioration du contexte économique mis en lumière précédemment n'aura pas d'impact direct sur le budget primitif de l'exercice 2014. De même, les mesures du nouveau pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités ne bouleverseront pas la donne budgétaire et les grandes lignes qui se dessinent pour l'exercice 2014.

Dans le cadre du « Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités, le Gouvernement a accordé aux départements la possibilité d'augmenter le taux des DMTO de 3,8% à 4,5%. Une analyse du cabinet Klopfer montre que la collectivité a intérêt à relever ce taux et que le produit serait de 78,3 M€ en 2014. Ainsi, cette disposition qui ne touche pas « l'impôt de tout le monde » accorderait un réel souffle budgétaire estimé à 11 M€ dans l'Oise. Mais la collectivité devra rester prudente puisque cette mesure est limitée dans le temps (2 ans) et elle concerne un impôt indirect très volatile.



En ce qui concerne les autres **recettes de fonctionnement**, les prévisions s'inscriront dans la continuité de la réalisation de 2012. Ainsi, il est anticipé une hausse du produit de taxe foncière de 1,25% par rapport la DM1 de 2013, ce qui correspondrait à un produit fiscal de 170 M€. De plus, le produit de CVAE augmenterait de +3% par rapport aux derniers ajustements budgétaires, pour atteindre 77 M€.

En revanche, les dotations perçues par la collectivité en 2014 seraient - sans surprise - globalement stables par rapport à 2013, la participation à l'effort de redressement des comptes de la Nation étant analysée comme une dépense exceptionnelle comme le préconise l'Assemblée des Départements de France.

En ce qui concerne **les dépenses de fonctionnement**, elles sont impactées par notre participation au redressement des comptes publics, estimée au moment de la rédaction du présent rapport à 9 M€.

De plus, 2014 sera impacté par une hausse des dépenses sociales comparable à celle observée au cours de l'exercice 2013 soit + 17 M€ par rapport au BP 2013.

C'est pourquoi, hormis la hausse des dépenses sociales et la participation départementale à l'effort de redressement national, la qualité de la gestion de la collectivité nous permet d'espérer une stabilisation des dépenses de fonctionnement autour de l'inflation en 2014.

Enfin, force est de constater que malgré ce contexte financier complexe, le département a maintenu en 2013 une politique d'investissement volontariste et qu'il gardera ce cap en 2014.

II – ... AU SERVICE D'UNE ACTION DEPARTEMENTALE AMBITIEUSE QUI INFLUE SUR LE TERRITOIRE, LES HOMMES ET LES RESEAUX

A – LE TERRITOIRE

Le territoire constitue le cadre premier de la vie en société. En agissant sur le territoire, sur ses richesses ou ses faiblesses, nous structurons le champ des possibles de chaque individu.

La construction d'infrastructures qui améliorent la qualité de vie, qui dynamisent l'activité économique et qui nous conduisent à nous adapter à l'économie de demain, sont des vecteurs d'action sur l'attractivité de notre département et donc sur les potentialités pour son avenir.

Ainsi, dans l'Oise, le territoire de demain facilitera la mobilité des individus avec un réseau de transports performant et multimodal et chaque fois plus respectueux de l'environnement.

Il sera en mesure d'offrir sur toute son étendue un service public de qualité et de proximité, de manière à résorber les inégalités entre les villes et les campagnes. Il proposera à ses habitants des logements de qualité, soucieux des économies d'énergie et adaptés à chaque moment de leur vie.

Il leur fournira un cadre de vie agréable, avec des ressources naturelles préservées, puisque la citoyenneté de demain sera forcément une éco-citoyenneté, à la fois sobre et responsable.

Le territoire de demain sera aussi bien urbain que rural, car il aura su organiser une utilisation optimale de l'espace, avec un maillage urbain dynamique et des pôles d'activité équilibrés. Il saura allier qualité de vie et activités économiques, car il aura protégé et développé ses savoir-faire propres, industriels ou artisanaux.

1 – LA MOBILITE DURABLE, PREMIER ENJEU DU DEVELOPPEMENT DE L'OISE

Parce que nous avons fait de la mobilité le 1^{er} enjeu du développement de l'Oise, nous disposons depuis juin 2013 et pour les années à venir du plan départemental pour une mobilité durable. Véritable feuille de route de l'institution départementale pour une mobilité responsable, ce plan concilie :

- les besoins de déplacement des Isariens avec les impératifs de développement et d'attractivité économique,
- le maintien de la cohésion sociale,
- la préservation de l'environnement et du cadre de vie,
- la participation de l'utilisateur citoyen – contribuable au service de la mobilité collective.

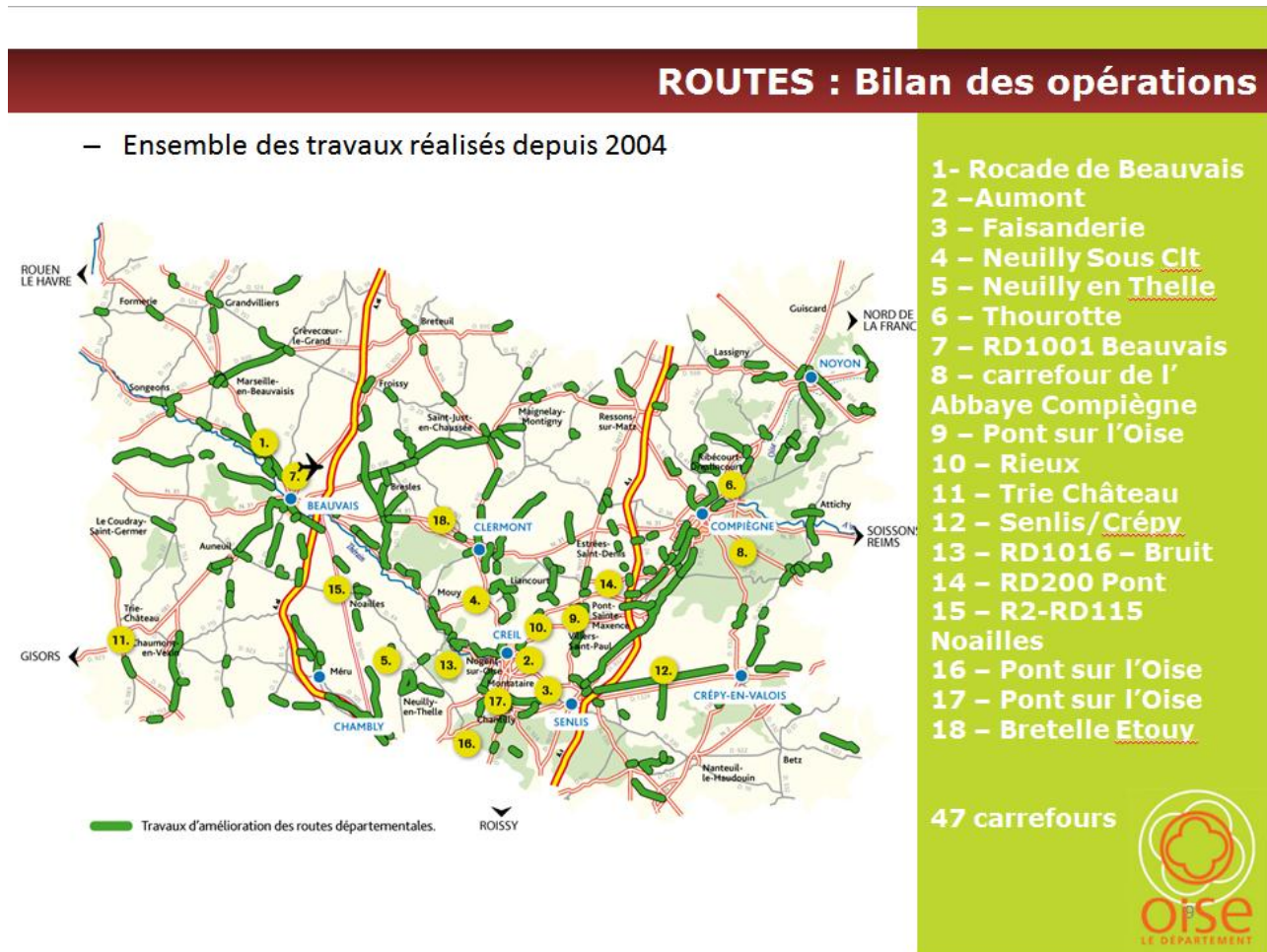
Fort de ses 45 actions, il couvre tous les volets de la mobilité, tels que le mode routier, les circulations douces, les transports collectifs, les transports fluvial, aérien et ferroviaire, le co-voiturage et les e-services.

Ces volets seront tour à tour évoqués à l'aune de nos réalisations 2013 et priorités 2014.

1-1 – Poursuivre la mise en œuvre du plan routier pluriannuel et la modernisation des réseaux de déplacements

Nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre la construction des infrastructures permettant de rattraper le retard accumulé dans ce domaine.

La carte ci-dessous dressant la liste des opérations réalisées ou engagées depuis 2004, témoigne de la détermination du Conseil général.



26 grands projets énumérés ci-après, ont été menés dans un contexte réglementaire en forte mutation, imposant des études et procédures complexes, qui ont eu pour effet d'en allonger les délais de réalisation.

D'ores et déjà, les opérations suivantes ont été mises en service :

- RD 1001 - Accès au SDIS pour 790.000 €
- RD 1330 - Carrefour AUMONT APREMONT pour 3,8 M €
- RD 1330 – Carrefour de la Faisanderie pour 1,5 M €
- RD 1016 /540 – Carrefour de NEUILLY-SOUS-CLERMONT 5,4 M€
- RD 929 - Déviation de NEUILLY-EN-THELLE (8,5 M€)
- RD 932 - Déviation de THOUROTTE (4,5 M€)

Sont en travaux :

- RD 1032 - RIBECOURT NOYON (100 M€)
- RD 234 - Liaison BRESLES – BAILLEUL (10,5 M€)
- RD 203 Contournement de l'aéroport de BEAUVAIS (5 M€)
- RD 981 - Déviation de TRIE CHATEAU (25 M€)

2 opérations démarrent cette année :

- RD 901 - Déviation de TROISSEREUX (100 M€)
- RD 137 - Déviation de MOUY (19 M€)

2 sont en cours d'instruction DUP :

- RD 62 déviation de MOGNEVILLE (Enquête publique en octobre 2013)
- Mise à 2x2 voies de la RD 200 entre NOGENT-SUR-OISE et PONT-SAINTE-MAXENCE

12 études sont en cours, elles concernent :

- Liaison RN 31/RN 2 qui se décline en quatre sections :
 - Déviation de CHEVRIERES
 - Déviation de la vallée de l'Automne
 - Liaison vallée de l'Automne – Plateau du Valois
 - Déviation de CREPY EN VALOIS
- Liaison A16 / A29
- Liaison CREIL / CHAMBLY dont trois études sont lancées :
 - RD1016/RD201 Carrefour de la Pierre Blanche
 - Déviation de CROUY-EN-THELLE
 - Déviation de SAINT-LEU D'ESSERENT – VILLERS-SOUS-SAINT LEU – PRECY-SUR-OISE
- Mise à 2x2 voies RD1330
- RD 927 - Déviation AMBLAINVILLE / MERU
- RD 1017 - Déviation de LA CHAPELLE-EN-SERVAL
- RD 932 - Contournement de NOYON.

Ces grands chantiers qui vont se poursuivre ou qui vont démarrer en 2014 n'obéreront pas la capacité et la volonté de notre collectivité de conserver le patrimoine routier existant en bon état d'entretien, en particulier les ouvrages d'art ni notre démarche de sécurisation des routes.

Dans ce cadre, un giratoire au carrefour RD 981 / RD 3 à AUNEUIL et un tourne-à-gauche sur la RD 935 à ANTHEUIL-PORTES ont été réalisés en 2013. Une étude pour la résorption des deux giratoires percés de CORBEIL-CERF sur la RD 927 est en cours.

Sur les axes accidentogènes, une section de la RD 938 à NIVILLERS a fait l'objet de rectification de virages et un revêtement haute-adhérence a été mis en œuvre sur la RD 149 à TROISSEREUX.

Des études de sécurité sont en cours au niveau des intersections suivantes :

- RD 332 / RD 85 : Aménagement d'un tourne-à-gauche à SAINT-JEAN-AUX-BOIS ;
- RD 981 / RD 94 : Aménagement d'un tourne-à-gauche à NOURARD-LE-FRANC ;
- RD 149 / VC : Aménagement d'un tourne-à-gauche à TILLE ;
- RD 931 / RD 13e : Aménagement d'un tourne-à-gauche à VENETTE ;
- RD 151 / RD 538 : Aménagement d'un tourne-à-gauche en baïonnette à CEMPUIS.

La Trans'Oise, en cette fin d'année 2013, sera déployée sur un linéaire de près de 90 km. BEAUVAIS et CLERMONT étant désormais reliés, l'aménagement de cette voie de circulation douce se poursuit vers PONT-SAINTE-MAXENCE par la réalisation, dans un premier temps, de la liaison CLERMONT/CATENOY.

Par ailleurs la réalisation de la section LA CROIX SAINT-OUEN / VERBERIE permet de connecter le vaste bassin de population du Compiégnois à la liaison PONT SAINTE MAXENCE / SENLIS support de « L'Avenue Verte PARIS-LONDRES » itinéraire international mis en service en juin 2012.

Par ailleurs la Trans'Oise servira aussi de support à l'axe international « L'Eurovélo route N°3 TRONDHEIM / SAINT-JACQUES de COMPOSTELLE » de plus 5 500 Km et qui traversera le département de l'Oise sur près de 85 Km entre la limite Oise-Aisne, NOYON, COMPIEGNE, PONT SAINTE-MAXENCE, SENLIS et ERMENONVILLE.

Dans l'objectif d'inaugurer cette Eurovélo N°3 en 2016 un Comité national d'itinéraire a été officiellement créé le 4 juin 2013 fédérant 7 régions et 19 départements dont l'Oise qui y participe déjà activement et qui prendra toute sa place dans cette structure associative.

Compte tenu de la forte fréquentation observée sur les sections de la Trans'Oise mises en services depuis mai 2009, à savoir plus de 400.000 utilisateurs à fin avril 2013, le Département de l'Oise poursuivra, en 2014, son déploiement par le début des travaux de la section BEAUVAIS / GOURNAY (26 km) dont la mise en service est prévue au cours du 1er semestre 2015.

Concomitamment à ces travaux les études des liaisons GOINCOURT / AUNEUIL, CATENOY / LES AGEUX et CREIL / BORAN-SUR-OISE sont d'ores et déjà lancées.

Enfin, conformément au schéma directeur des circulations douces, le département continuera à accompagner les collectivités porteuses de projets de voies douces ou d'itinéraires de continuité de la Trans'Oise en traverse d'agglomération.

1-2 - Ouvrir le transport de marchandises sur les voies d'eau du département

Le département par son action en faveur du développement des voies d'eau entend affirmer une volonté forte de soutien à l'économie tout en favorisant une alternative au transport de marchandises par voie routière.

Ainsi, dans la cadre de la mission de reconfiguration du Canal Seine-Nord Europe confiée par le ministre des Transports au député Rémi PAUVROS, nous réaffirmons notre profond attachement au projet de Canal à grand gabarit car il s'agit d'un projet de développement majeur pour notre département et au-delà pour toutes les régions du Nord de la France durement touchées par la crise. La création de l'ouvrage lui-même, de nouvelles zones portuaires de marchandises mais également le développement d'activités touristiques doit permettre la création de plusieurs milliers d'emplois.

Sans attendre la concrétisation de ce projet, le département s'est engagé, à travers le syndicat mixte du Port Fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE, qui unit le département de l'Oise, l'agglomération de la Région de COMPIEGNE et la communauté de communes de la Plaine d'Estrées, dans la construction du premier port fluvial d'importance dans l'Oise capable d'accueillir les conteneurs.

Les travaux de création du port fluvial, d'un montant total de 16,2 M€, ont été subventionnés par l'Europe, l'Etat, la région Picardie et Voies Navigables de France.

CEMEX, exploitant de la partie granulats du port par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 20 ans, en a pris possession début octobre 2013 avec pour objectif de transporter 280.000 tonnes de granulats dès 2018 et d'installer une centrale à béton créateur d'emplois sur le site.

L'exploitant de la partie conteneurs sera choisi à l'issue d'un appel à candidatures. Le port sera totalement opérationnel au 1er semestre 2014.

Au-delà de ces 2 projets le département suit aussi, à côté de ses partenaires, le projet de mise à gabarit européen de l'Oise (MAGEO) qui permettra le trafic de péniches à 2 niveaux de containers et augmentera la capacité d'échanges avec les ports de PARIS, ROUEN et LE HAVRE puis, après mise en service du Canal Seine-Nord avec ceux du nord de l'Europe. Le département reste très vigilant sur la nécessité de ce programme de travaux pour l'accessibilité du port de LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

1-3 - Etre au plus près de nos concitoyens en matière de transports collectifs

Les outils que nous avons mis en place dans le cadre du Système Intégré de Services à la Mobilité de l'Oise (SISMO) nous permettent de mieux connaître la fréquentation ligne par ligne et à chaque horaire, de proposer des mesures de rationalisation et d'optimisation dans un objectif clairement affiché de développement des transports en commun.

Ainsi, la Commission Permanente du Conseil général a décidé en juin 2013 l'instauration d'un service de transport à la demande pour la période des vacances scolaires du 8 juillet au 1er septembre 2013.

La mise en place de ce nouveau service a concerné 25 % des courses.

Sur 112.391 déplacements réalisés sur cette période, ce sont 4.612 voyageurs (soit 4,1%) qui ont effectué leur déplacement grâce à ce service (2.482 courses déclenchées). Si l'on compare avec l'été 2012, à périmètre constant, on constate une augmentation de 21% de la fréquentation.

Ainsi, sans freiner le développement de la fréquentation commerciale, la mise en place de ce service a permis d'économiser 120.000 kilomètres, et de réaliser des économies substantielles. En 2014, nous poursuivrons ces efforts de rationalisation.

Le principe de service de courses à la demande pour les prochaines vacances scolaires sera reconduit et dans le même temps, des adaptations constantes seront apportées en termes de :

- révision plus fréquente des circuits,
- négociation avec les établissements scolaires sur les horaires d'ouverture afin de mieux rationaliser les moyens de transport et les circuits,
- d'encouragement à l'utilisation des transports en commun plutôt que la voiture individuelle.

Nous conduirons également une harmonisation et une simplification de la gamme tarifaire offerte aux usagers commerciaux sur nos lignes concernées par les délégations de service public avec l'objectif de proposer au 1^{er} janvier 2014 :

- un billet unique à 2 € pour traverser tout le département,
- le carnet de 10 voyages à 12 €,
- l'abonnement mensuel à 30 € pour se déplacer librement dans l'Oise pour 1€ par jour,
- un abonnement mensuel jeune (moins de 26 ans) à 15 €.

1-4 – Développer le covoiturage

Le covoiturage, autostop des temps modernes, est une tendance de fond qui se développe rapidement.

En 2013, nous avons mis en service 8 sites Covoitur'Oise :

- parking de l'hypermarché Auchan à LA CROIX-SAINT-OUEN
- parking de l'Intermarché à BRESLES
- MILLY-SUR-THERAIN
- BAILLEUL-SUR-THERAIN
- SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE
- parking de la gare à SENLIS
- parking de l'hypermarché Leclerc au PLESSIS-BELLEVILLE
- Station-service TOTAL au carrefour de la RN31 et de la RD1017 – Bois de LIHUS.

Ce concept innovant est basé sur l'utilisation de parkings existants peu utilisés dans la journée. Après avoir obtenu l'accord du propriétaire (commune, commerçant, grande surface,...), le département implante un totem et éventuellement une signalisation de rabattement proche. L'information est alors largement diffusée notamment via le site www.oise-mobilité.fr et ces points Covoitur'Oise sont intégrés dans le réseau des parkings relais disponibles dans l'Oise.

A ces 8 points s'ajoute le partenariat que nous avons développé avec la SANEF sur le nouveau parking de covoiturage de la gare de péage de CHEVRIERES sur l'autoroute A1. Cet arrêt est maintenant desservi par la ligne express COMPIEGNE / SENLIS combinée à la ligne CREIL/SENLIS/ROISSY.

Cette action a fait l'objet, en 2013, d'une participation à hauteur de 50% du SMTCO.

Force est de constater que le concept a d'ores et déjà fait des adeptes et que la fréquentation atteint maintenant plusieurs dizaines de véhicules. Nous allons poursuivre le déploiement en 2014 notamment en réponse aux propositions qui nous sont faites par certains supermarchés répartis sur l'ensemble du territoire.

1-5 – Développer le territoire grâce à l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE et protéger les riverains

L'article 28 de la loi du 13 août 2004 a organisé le transfert aux collectivités territoriales de la propriété des aérodromes civils de l'Etat.

Le Conseil général a tiré profit de ce transfert pour mettre en œuvre, sur les deux principaux aérodromes civils du département, l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE et l'aérodrome du PLESSIS-BELLEVILLE, une politique aéroportuaire conciliant les enjeux de développement de notre territoire et la protection de ses habitants.

En 2014, le Conseil général poursuivra la politique volontariste de modernisation qu'il a engagée depuis 2006 au sein du Syndicat mixte de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE (SMABT), aux côtés de la région Picardie et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Elle se concrétisera par l'aboutissement de trois chantiers structurants pour le développement de la plateforme de BEAUVAIS-TILLE, à savoir :

- le bouclage de la nouvelle voie de desserte de l'aéroport, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général ;
- la réalisation par la SAGEB, dans le cadre du programme d'investissement que lui a fixé le SMABT, d'un pôle multimodal entre les deux terminaux de l'aéroport ;
- la réalisation, grâce au soutien financier du SMABT, de la voie d'accès à la future tour de contrôle de l'aéroport.

Le Conseil Général continuera également, au sein du SMABT, à mobiliser les moyens financiers en faveur de l'engagement environnemental de l'aéroport et la protection de ses riverains. Un nouveau plan de développement durable, organisé autour de dix-huit actions, sera mis en œuvre sur la plateforme.

Les riverains continueront à bénéficier des mécanismes innovants mis en place par le SMABT en 2013 pour l'insonorisation de leurs logements (avance remboursable, fonds d'aide complémentaire à l'insonorisation).

En outre, dans le souci d'améliorer davantage encore l'impact touristique de l'aéroport, une nouvelle convention de valorisation des flux de passagers de l'aéroport sera conclue entre le SMABT, la SAGEB et les trois opérateurs de tourisme (Oise tourisme, CRT et office de tourisme du Beauvaisis).

Enfin, s'agissant de l'aérodrome du PLESSIS-BELLEVILLE, le Conseil général engagera en 2014 un programme ambitieux de travaux (élargissement des taxiways, allongement de la piste ...) afin de préserver la qualité et la sécurité des infrastructures existantes.

La nouvelle gouvernance mise en place par le Conseil Général sur l'aérodrome, dans le cadre du contrat d'exploitation conclu avec son gestionnaire, conciliera la vocation affirmée du site dans le domaine de la formation des jeunes pilotes, la tranquillité des populations riveraines, mais

favorisera aussi le développement des entreprises implantées ou en cours d'implantation sur ce site.

2 – LE LOGEMENT, UNE PRIORITE DU DEPARTEMENT

Les effets de la crise combinée à la faiblesse de la construction au début des années 2000, sont responsables des déséquilibres actuels ; dès 2004, le Conseil général a fait du logement l'un des axes majeurs de son action.

En entreprenant le chantier du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 20 juin 2013, le département s'est attaché à poser la question de l'accès au logement et à l'hébergement de tous les Isariens, quelles que soient leurs caractéristiques en partant du constat que pour de multiples raisons (pénuries de logements, augmentation des loyers, baisse du pouvoir d'achat) les Isariens étaient de plus en plus confrontés à de graves difficultés pour se loger. Ce faisant les problématiques d'éloignement du lieu de vie par rapport au lieu de travail, de préservation du cadre de vie, ont également été intégrés dans ce document stratégique et opérationnel.

Le département porte ainsi l'ambition forte de rénover son action en faveur du logement et de l'habitat afin de résorber les inégalités et d'assurer, pour tous, des conditions d'habitat décent.

Cette nouvelle politique de l'habitat et du logement s'organise autour de deux documents au service d'une stratégie globale et cohérente :

- le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), déjà évoqué ;
- le Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), dont l'adoption interviendra d'ici la fin de l'année 2013.

Ces documents-cadres partagés avec l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes bailleurs abordent les enjeux économiques, sociaux et écologiques dans une approche globale qui doit permettre :

- d'assurer la cohérence d'une part entre les politiques de l'habitat conduites sur des territoires couverts par des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et celles qui sont menées sur le reste du département et d'autre part, entre les politiques de l'habitat et les politiques sociales ;
- de renforcer la convergence des actions en faveur du logement afin de lutter contre les déséquilibres et inégalités territoriales et faciliter l'accès au logement pour tous.

Au travers de ses schémas (PDH et PDADLP), le conseil général vise trois objectifs :

2-1 - Stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social

Le département s'attachera à soutenir la production de logements à un niveau élevé, entre 4.000 et 4.500 unités par an (1.200 à 1.350 de ces logements seront des logements sociaux principalement en social et très social (PLUS – PLAI) par ailleurs 950 logements devront répondre à un objectif d'accession abordable).

Pour atteindre ces objectifs, le département facilitera l'action des organismes HLM en leur offrant un cadre stable de financement et de montage de leurs opérations. Le partenariat avec le monde HLM sera renforcé, notamment avec l'OPH de l'Oise qui constitue le bras armé de notre collectivité et qui permet, depuis plusieurs années, d'obtenir des résultats significatifs en terme de production d'offre nouvelle au regard des objectifs départementaux, régionaux et nationaux.

2-2 - Accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète

La poursuite de l'amélioration du parc HLM existant est un des objectifs prioritaires du PDH. De 2004 à 2013, le Conseil général a consacré plus de 14 millions d'euros au titre du FDIL, à la réalisation de travaux d'amélioration du parc HLM ancien. 25.500 logements en ont bénéficié. Malgré cela, les besoins de travaux restent encore importants, notamment en termes de réhabilitation énergétique. Afin d'affirmer de nouveau notre démarche partenariale avec les bailleurs sociaux, le département accompagnera les organismes HLM dans des programmes de réhabilitation globale en cohérence avec leurs Plan Stratégiques de Patrimoine (PSP).

2-3 Maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché

L'assouplissement du marché peut ne pas suffire à satisfaire les besoins d'un certain nombre de ménages, dont l'accès au logement suppose des produits ou des accompagnements particuliers. L'attention portée à ces ménages doit être d'autant plus grande qu'à court terme, dans les secteurs où le marché est encore relativement tendu, ils demeureront les premières victimes des processus d'exclusion.

Nos dispositifs de solidarité et nos équipes dédiées au travail social devront également s'adapter à cet objectif.

Plus globalement et pour répondre à ces trois objectifs, je vous proposerai, lors du budget primitif de 2014 d'adapter l'ensemble de nos dispositifs afin :

- *d'inciter plus fortement les collectivités à engager la mise en œuvre de stratégies d'anticipations foncières facilitant l'action de l'EPFLO et la création de logements,*
- *de conforter le développement du logement locatif social et du logement en accession sociale en maintenant une aide directe aux bailleurs sociaux (FDIL),*
- *de mieux coordonner et redéployer les aides du département en faveur du parc privé par la création d'un Fonds Départemental d'Amélioration de l'Habitat (FDAH),*
- *de mettre en place un PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental et soutenir les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat),*
- *d'accompagner les bailleurs sociaux dans des programmes de réhabilitation globale en cohérence avec leurs Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP),*
- *de poursuivre les programmes de réintégration urbaine et sociale des quartiers fragilisés,*
- *développer et consolider les outils de solvabilisation et de lutte contre les impayés,*
- *maintenir et développer les dispositifs d'accompagnement et de médiation,*
- *consolider les capacités en logement d'insertion et temporaire.*

Dans le cadre de l'adaptation de notre politique départementale de l'habitat et du logement, afin d'une part de mieux intégrer la dimension très transversale de ce champ d'action (qui concerne à la fois l'accompagnement social, autonomie des personnes, aide à la pierre ...), et d'autre part de gagner en lisibilité, nos axes d'intervention seront désormais définis par bénéficiaires.

Le lien entre différents documents cadre portés par le département sera de fait renforcé.
Quatre grandes catégories de publics ont ainsi été identifiées :

- Bailleurs sociaux,
- Particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires),
- Collectivités territoriales,
- Associations (intervenant dans le domaine du logement).

Enfin, la mise en place d'un observatoire de l'habitat au cours de l'année 2014, prenant appui sur l'observatoire départemental, constituera un outil de connaissances, d'évaluation des politiques locales, d'aide à la décision, d'échanges et de dialogues avec les acteurs locaux de l'habitat.

3 – ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Tendre vers l'égalité des territoires et favoriser leur développement équilibré et durable, tels sont les objectifs assignés à notre politique d'aide aux communes et à leurs groupements.

Nous ne ménageons pas nos efforts car ***c'est près de 100 M€*** qui y sont consacrés chaque année avec :

- 45 M€ d'aides à l'investissement communaux et intercommunaux dont 8 M€ pour le projet structurant du Très Haut débit,
- 30 M€ pour le SDIS,
- 6,9 M€ pour les transports du primaire,
- 2,4 M€ pour les équipements sportifs de proximité,
- 2,2 M€ pour les centres permanents d'accueil et d'insertion et les épiceries sociales,
- 1,5 M€ pour les ATSEM,
- 1,3 M€ pour les abribus,
- 0,7 M€ pour les accueils de loisirs,
- 0,4 M€ pour les relais assistantes maternelles, et participation aux crèches,
- 0,4 M€ pour les centres sociaux ruraux,
- 0,4 M€ pour l'ADTO...

Ces efforts seront maintenus en 2014 avec le même volume d'aides pour servir les priorités partagées que nous avons fixées lors du BP 2013 :

- Le Très Haut Débit,
- Le maintien de l'activité en milieu rural
- Les investissements scolaires,
- La politique du logement
- L'attractivité économique,
- Le cadre de vie,

qui ont conduit à la réforme de nos dispositifs afin qu'à enveloppe constante, le département continue à s'engager auprès de l'ensemble des communes.

Cette réforme n'a pas été exempte d'innovation avec :

- La création d'un nouveau dispositif destiné à lutter contre la désertification médicale (les maisons de santé pluridisciplinaires),
- L'autorisation de cumul entre les aides départementales et la DETR pour les projets relevant de la mise aux normes « personnes à mobilité réduite »,
- La prise en compte du prix de l'eau potable après travaux pour les dossiers d'assainissement.

Enfin, tout comme en 2012, nous mettrons nos outils de développement et d'aménagement au service de l'ingénierie dans les territoires. Ils viendront renforcer la démarche d'équité territoriale que nous menons.

4 – POUR UN ECO - DEVELOPPEMENT

4-1 – Gérer durablement la biodiversité et les ressources

La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets,... ne sont pas des facteurs isolés mais s'inscrivent dans un ensemble de défis globaux à maîtriser pour construire un avenir durable. Leur prise en compte est aujourd'hui un élément indispensable de la stratégie de développement des territoires.

A cet égard, depuis 2005, avec l'adoption de son Agenda 21, le Conseil général de l'Oise a adopté une politique de développement durable cohérente, engagée dans la durée.

Arrivé au terme de son premier programme d'actions et face à l'évolution des besoins du territoire ainsi qu'aux nouveaux enjeux de la société, un nouveau programme d'actions de développement durable sur la période 2014/2020 vous sera proposé sur la forme d'un nouvel Agenda 21.

Nous nous engagerons également en 2014, à l'échelle de tout le territoire départemental, dans l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

En termes de bilan, le rapport sur la situation du département en matière de développement durable présenté pour la troisième fois au cours de ce débat d'orientations budgétaires tracera un tableau plus précis des différentes actions engagées par le département.

Toutefois les actions menées par le département ne pourront complètement aboutir sans une prise de conscience de chaque habitant et de chaque citoyen.

C'est dans cette optique, qu'un des axes importants de travail reste la **sensibilisation et l'éducation à l'environnement**. De janvier à septembre 2013, 342.000 € ont ainsi été versés à 25 associations et 1 collectivité dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Environnement (FDE) et des aides au fonctionnement des associations. Ces aides visent à soutenir toute initiative ayant pour objectif de promouvoir le respect et la défense des intérêts environnementaux de notre département.

Notre politique environnementale continuera également à se déployer dans un objectif de préservation et de maintien de nos milieux naturels, garants de notre cadre de vie.

En la matière, notre implication sur les Espaces Naturels Sensibles sera renforcée puisque le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDENS), adopté en 2009 et qui dénombre déjà 68 sites ENS d'intérêt départemental, 179 ENS d'intérêt plus local et 16 Grands Ensembles Naturels Sensibles, s'enrichira d'ici 2014, de 3 nouveaux sites :

- 1 site d'intérêt départemental (le marais Quint à MAREST-SUR-MATZ – canton de RIBECOURT-DRESLINCOURT),

- 2 d'intérêt local (l'Étang des 15 Mines et le bois de la Justice à RIVECOURT et le Marais Chantraine à SAINT-VAAST-LES-MELLO – canton de MONTATAIRE).

Pour la gestion de ces différents milieux exceptionnels, le Conseil général s'appuiera sur ses partenaires historiques :

- l'ONF, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, le Parc naturel régional Oise Pays de France, le Conservatoire Botanique National de BAILLEUL ... ,

- mais aussi, les propriétaires d'espaces publics ou privés.

Pour mémoire, plus d'1 M€ sont mobilisés à ce titre en 2013.

S'agissant des ENS relevant d'une propriété départementale :

- Sur le marais de SACY, pour, à la fois, limiter le recours à l'achat de foin et valoriser la production du site, un test de fauche sur environ 5 ha a été effectué, avec des résultats plutôt prometteurs. Par ailleurs, les travaux de renouvellement et de mise en place de nouvelles clôtures, ont commencé en 2013 et se poursuivront 2014, dans le respect de notre contrat Natura 2000. Enfin, en 2014, débiteront les travaux pour la réalisation des cheminements de la maison de l'environnement.

- Afin d'élaborer un programme de valorisation du bois de THIESCOURT, couvert par ailleurs par un plan de gestion défini en 2011 par l'ONF, il a été réalisé en 2013 un diagnostic des connaissances du site et une consultation auprès des acteurs concernés par ce territoire, pour évaluer la faisabilité d'un tel programme ainsi que leurs attentes. Cette démarche devrait permettre, dès 2014, de mettre en cohérence la gestion forestière, l'entretien en régie, la réalisation d'aménagements et la mise en place d'un programme d'animations pour l'accueil du public sur le site.

La **protection de la ressource en eau** constitue un des enjeux de l'Agenda 21 départemental qui se décline de plusieurs façons.

Le Conseil général assure la mission spécifique d'assistance technique dans le domaine de l'eau auprès des communes ou de leurs groupements qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, dans les domaines de la protection de la ressource en eau, de l'assainissement, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

En 2013, le SATESE suit le fonctionnement de 115 stations d'épuration sur les 170 existantes au niveau du département et le SATEP réalise des visites des périmètres de protection de 210 captages sur les 286 exploités.

Outre ce soutien technique, le département apporte une aide financière aux communes rurales pour les études et travaux nécessaires à la protection et l'équipement des captages, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que pour la création de réseaux de collecte des eaux

usées et la construction de nouvelles stations ou la mise aux normes de dispositifs d'épuration déjà existants.

Le Conseil général soutient les syndicats de rivière dans leurs travaux d'entretien, de restauration et de lutte contre les inondations. Entre janvier et septembre 2013 il a contribué à hauteur de 107.000 € à ces travaux. En 2014, le département augmentera l'enveloppe budgétaire consacrée à cette problématique avec notamment sa participation, aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de la région Picardie, à une expérimentation de renaturation sur le cours d'eau de la Trye (affluent rive gauche du Thérain en aval de BEAUVAIS).

Soucieux également de maintenir une cohérence de bassin favorable à l'émergence d'actions, le Conseil général de l'Oise poursuivra en 2014 sa participation à l'Institution de la Bresle et à l'Entente Oise-Aisne, et contribuera à la mise en œuvre du PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations) de la Verse à hauteur de 365.000 € HT.

Le Conseil général de l'Oise poursuit son engagement en faveur **de la prévention et de la gestion des déchets**. Au-delà de son soutien financier aux porteurs de projets associatifs ou institutionnels sur un certain nombre d'actions, il exerce sa compétence de planification avec en 2013, le démarrage de l'élaboration du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus des activités du BTP (PDPGDBTP) et du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). Ces travaux de planification se poursuivront en 2014.

Les états des lieux de ces plans devront être livrés au début d'année 2014 après actualisation des données 2012. Les travaux 2014 porteront sur la définition des scénarii de plans à adopter avant leur passage en enquête publique.

4.2 – Un département encore plus attractif

Le renforcement du bureau de l'économie par l'intégration des ressources de « Chances dans l'Oise » a permis d'entreprendre dès 2013 un certain nombre de chantiers qui seront poursuivis en 2014.

- La création et le développement d'entreprises

L'orientation des créateurs d'entreprises (et plus particulièrement ceux souhaitant s'installer dans le domaine libéral) est devenue une réalité en s'appuyant sur le réseau des MCG, pour y organiser des permanences, conseils donnant lieu à 20 rendez-vous mensuels.

La recherche de solutions d'implantations pour les entreprises sur le territoire, l'activation des possibilités d'accompagnement financier, en concertation et en cohérence avec les partenaires acteurs du développement économique ont également été renforcées. Ce sont 5 à 10 projets par mois qui sont suivis et ponctuellement des dossiers techniques sont réalisés pour les entreprises.

- Le soutien financier aux entreprises

Toujours dans le but de créer un effet de levier pour dynamiser l'implantation ou le développement des entreprises, le dispositif d'aide à l'immobilier est mobilisé également. Pour

autant, le dispositif d'accompagnement « Prêt à taux 0 » adopté lors de DM1 2013 après accord de la région, chef de file en matière économique, sera activable en fonction des projets de développement des entreprises et devrait être un outil privilégié sur 2014.

- L'offre territoriale

Le travail de qualification des zones d'activités entrepris est à poursuivre principalement au travers du portail « Géopicardie ». De plus, un des chantiers prioritaires pour fin 2013 et 2014 sera la constitution d'un fichier départemental des locaux vacants, outil nécessaire pour apporter des réponses aux besoins d'implantation des entreprises. A ce titre un travail de recensement est démarré avec les communautés de communes, d'agglomération, les agences immobilières...

- L'observatoire de l'économie pour contribuer à la structuration et au développement des filières d'activités.

En cohérence avec notre projet global de territoire, l'observatoire de l'économie étoffe ses champs d'intervention. Il prend en charge des études de filières, met en place une bourse de locaux vacants, développe des outils de marketing territorial, etc.

S'agissant des études de filière, une étude relative à la filière agro-alimentaire est en cours de réalisation. D'autres études seront réalisées selon un rythme régulier. De plus, un travail sur la filière éco-activité est en cours d'élaboration, en partenariat avec la région Picardie, pouvant aboutir à terme à un conventionnement.

Au-delà des études sur des filières économiques spécifiques, une étude relative au développement des **télé-activités** sur le territoire isarien est lancée. Au-delà du télétravail à domicile, cette étude a vocation à s'attacher aux conditions d'implantation de télé centres, qui allient réduction des temps de trajets des personnes, mise à disposition d'équipements professionnels de qualité (très haut débit, photocopieurs,...) tout en évitant les phénomènes d'isolement social.

Cette étude, dont la restitution est prévue pour l'été 2014, est cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations qui a marqué son intérêt pour cette problématique, notamment compte tenu des spécificités de notre territoire.

En effet, dans notre département qui compte un temps de trajet domicile/travail parmi les plus élevés de France, l'objectif est de proposer aux Isariens un autre modèle d'organisation plus respectueux des temps de vie individuels ainsi que de l'environnement (au regard de l'amélioration du bilan carbone de chacun).

- Les partenariats avec les acteurs économiques

L'action économique ne peut être réalisée de manière isolée et implique nécessairement un travail avec l'ensemble des partenaires concernés (entreprises, chambres consulaires, établissements bancaires, collectivités ...). Le renforcement des différents partenariats est un axe clé et en ce sens, le bureau de l'économie s'y est particulièrement investi dans le but de créer une dynamique de réseau et de travailler à une réactivité collective lorsqu'un besoin est identifié dans une entreprise.

Un partenariat plus privilégié avec la BPI (Banque Publique d'Investissement) est également en cours de formalisation.

Les contacts avec les établissements d'enseignement supérieur (UTC,...) sont également en cours afin d'évaluer et développer les possibilités d'essai.

4-3 - Le développement touristique au service de l'économie

Le développement touristique est envisagé au travers de trois axes stratégiques :

- *le développement de l'économie touristique,*
- *la création d'emplois,*
- *le développement de la notoriété et de l'attractivité de l'Oise.*

Au-delà de nos interventions classiques pour soutenir le réseau des offices de tourisme et syndicats, pour développer les hébergements, la signalisation touristique, outil de valorisation et d'attractivité du territoire, a été un axe prioritaire en 2013.

Pour 2014, Oise tourisme devrait, en partenariat avec le Conseil général, orienter son activité sur :

- *l'accompagnement et la stimulation des filières tourisme fluvial et tourisme d'affaires ;*
- *la mise en place d'actions permettant de développer la combinaison emploi-formation-tourisme ;*
- *le développement du tourisme à vélo, en particulier sur la base des deux grands itinéraires européens qui traversent l'Oise (Avenue Verte London-Paris et Eurovélo route n°3) ;*
- *l'animation de réseaux touristiques (offices de tourisme, gîtes de France, restaurateurs...).*

Sur le plan numérique, un nouvel outil « Flux Vision Tourisme » sera utilisé en 2014. Cette solution, déployée par Orange, permet de mesurer la fréquentation touristique (dimensions temporelles et spatiales) à partir « d'un modèle générique de déplacements spatio-temporels basé sur les traces [anonymisées] issues du réseau mobile ». Cette technique expérimentée par d'autres comités départementaux du tourisme ou offices de tourisme, a déjà fait ses preuves tant en termes d'acquisition de connaissance fine des flux touristiques qu'en termes quantitatifs comme qualitatifs. Le début des commémorations 14-18 pourrait être le premier volet applicatif de cette solution.

4-4 – La sécurité des biens et des personnes

4-4.1 – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement, les sorties de secours du SDIS en 2012 ont porté sur 64.670 interventions, soit une moyenne de 170 par jour.

Les secours aux personnes viennent en tête avec 72,04 %, 7,35 % des interventions sont liées aux accidents sur la voie publique ... Les feux représentent 8,81 %, la destruction de nids d'hyménoptères 1,03 %, les prestations diverses de sécurité 7,95 %, le reste -0,4 %-correspondant malheureusement au lot de fausses alertes.

Ces interventions ont été rendues possibles grâce aux 573 sapeurs-pompiers professionnels et aux 1.900 sapeurs-pompiers volontaires de l'Oise.

Le département prend toute sa part à l'exercice de ces missions avec une contribution annuelle de fonctionnement au SDIS de plus de 30 M€ dont il faut rappeler qu'elle a progressé depuis 2004 de 75 %. De 2004 à 2013, ce sont donc 257 M€ qui ont été versés au SDIS.

4-4.2 – Les casernes de gendarmerie

Dans l'Oise, le département assure les travaux de construction, de rénovation et d'entretien de la plupart des casernes de gendarmerie.

Cet engagement illustre la volonté du département de faire en sorte que, par son intervention, l'ensemble du département soit doté de gendarmeries modernes afin de couvrir plus efficacement les besoins des Isariens, de contribuer ainsi à leur sentiment de sécurité et de faire en sorte que les familles des gendarmes disposent d'un cadre de vie de qualité.

Le lourd programme de reconstruction des casernes lancé dans les années 1980 a connu une forte accélération ces dernières années.

Après l'achèvement des travaux des casernes de CLERMONT en 2009, de MOUY en 2010, de NOAILLES en 2011, ainsi que le lancement de ceux de la caserne de SAINT LEU D'ESSERENT (livraison janvier 2014) et de l'extension de la caserne de LIANCOURT (livraison 2^{ème} semestre 2014), il restera à livrer les opérations suivantes qui sont actuellement en études :

- Construction de la caserne de BRESLES ;
- Extension-réhabilitation de la caserne de BRETEUIL.

B – LES HOMMES

Le territoire n'est rien sans les hommes et les femmes qui lui donnent vie. C'est pourquoi notre projet d'avenir est également construit sur les individus, divers dans leurs besoins et leurs préoccupations. Si nous nous engageons à offrir à tous les Isariens des moyens à la hauteur de leurs ambitions, c'est parce que notre projet d'avenir est un projet solidaire. Si la solidarité signifie apporter à chacun une aide pour le préserver du besoin, elle vise avant tout à donner à l'individu les moyens de son autonomie. Nous devons faire la démonstration qu'une société n'est viable qu'à condition d'accompagner et d'installer durablement le plus précaires de ses membres dans l'inclusion. Cette quête d'autonomie individuelle doit se soucier de toutes les conditions humaines qui constituent des sources de fragilité. Ceci conduit à fournir aux personnes handicapées les moyens de s'affranchir, par le travail, l'éducation ou le logement, des contraintes que leur impose leur handicap. Pour les personnes âgées, il s'agit de favoriser l'indépendance dans la vie quotidienne, le maintien dans leur environnement de vie et le lien permanent avec le monde, éléments fondamentaux pour leur qualité de vie.

Aux jeunes adultes, nous continuerons à offrir un soutien à la mise en marche de leurs projets, à leur préparation et leur entrée dans vie active.

Nous poursuivrons notre action auprès des jeunes ménages dans leur projet de vie, par la politique de la petite enfance ou par notre politique de logement.

Aux enfants et aux jeunes, nous devons fournir les outils pour une éducation de qualité, qui les prépare pour l'incroyable vitesse à laquelle le monde change. Celle-ci mettra tous les outils technologiques et humains au service de l'apprentissage des savoirs et des savoir-faire, mais aussi des savoir-vivre essentiels à la vie en société.

1 – UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE

Le dernier trimestre 2013 marque le coup d'envoi de l'évolution du pôle solidarité menée depuis deux années dans une conduite d'amélioration du service rendu aux usagers notamment par un renforcement de la proximité des services et une mobilisation de toutes les énergies et capacités d'innovation de nos équipes dédiées sur le terrain au travail social.

Ainsi, il s'agit, pour l'enfance, de renforcer la cohérence de la politique départementale de l'enfance et de la famille en articulant prévention et protection, en bâtissant une véritable politique départementale de prévention et en poursuivant le rééquilibrage des places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et en accueil familial. En matière de politique autonomie des personnes, sont visés les objectifs suivants : favoriser le maintien à domicile, garantir une offre adaptée pour l'accueil en établissement ou en famille et renforcer la logique partenariale avec les Services d'Aide à Domicile et les établissements. Enfin, pour la cohésion sociale et l'insertion, il s'agit de structurer une stratégie départementale qui vise à mobiliser l'ensemble des politiques départementales sur des objectifs partagés et de mieux articuler et mutualiser l'intervention du département avec celle de ses partenaires.

Tant dans le prolongement et l'amélioration des dispositifs existants (renforcement des démarches de contrats d'objectifs et de moyens) ou la continuité des actions sur l'offre d'accueil pour améliorer la prise en charge individuelle et de proximité, que dans le lancement d'actions nouvelles, telles que l'intervention des visiteurs de convivialité auprès des personnes âgées, les actions de solidarité proposées en 2014 s'inscrivent en pleine cohérence avec les orientations globales portées par le débat d'orientations budgétaires.

1-1 – Enfance et Famille

La démographie de notre département ainsi que les différentes problématiques rencontrées par les Isariens (foyers monoparentaux, niveaux scolaires et de qualifications faibles, déserts médicaux...) mettent en lumière la nécessité de renforcer la cohérence de la politique départementale en matière d'enfance et de famille.

Au travers de l'évolution du pôle solidarité, il s'agira notamment de bâtir une véritable politique de prévention et d'articuler en un schéma unique les deux volets prévention/PMI et protection.

1-1.1 - Créer un service de Prévention Educative

Dans un contexte sociétal marqué par l'isolement, une structuration familiale en perte de repère et la dégradation des conditions socio-économiques, poser un cadre éducatif structuré ne va pas de soi pour de nombreux parents.

Il s'agit par la mise en place de cinq équipes territorialisées de :

- mettre en place un service d'accompagnement des parents (autour de l'éducatif et de la parentalité), ainsi qu'auprès des enfants et des adolescents (quel que soit leur âge) en s'appuyant sur les compétences de chacun et basé sur la libre adhésion des familles.

Agissant d'une part en accompagnement individuel et d'autre part dans le cadre d'actions collectives co-construites avec les familles et les partenaires, les équipes interviendront au plus près de la population ;

- intervenir le plus en amont possible des difficultés éducatives avec risque de danger ;

- favoriser le partenariat autour de l'accompagnement à la parentalité ;

- revoir la politique départementale de prévention spécialisée pour renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions entre le service départemental de prévention spécialisée et les interventions des partenaires associatifs habilités par le département.

1-1.2 - La prise en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance

La place et le rôle de la famille dans son devenir, celui de l'enfant confié ainsi que l'amélioration et l'adaptation des accueils restent prioritaires, en lien avec les besoins réels diagnostiqués.

Un état des lieux du nombre de places habilitées dans les établissements de l'Oise a été établi pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), pour les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) ainsi que pour les places agréées en accueil familial. L'analyse de la répartition des places d'accueil pour les enfants confiés au service de l'ASE nous amène à constater d'une part une offre supérieure aux besoins et d'autre part, un déséquilibre territorial :

- le nombre de places collectives est de 949 (MECS, LVA, CDEF, Pouponnière) alors que le besoin serait de 804,

- au 31 août, 1.551 enfants confiés au service (diminution de 2,5 % du nombre d'enfants pris en charge depuis deux ans),

- l'ouest du département est sur-capacitaire,

- à l'inverse, sur les territoires de CREIL-CLERMONT et de COMPIEGNE-NOYON, l'offre de places est inférieure aux besoins.

Les modes de prises en charge (postures éducatives, locaux) ne sont plus adaptés aux besoins des enfants et de leur famille pour certaines structures. Ainsi, au travers d'un contrôle et d'un accompagnement accrus, les établissements élaboreront des projets stratégiques partagés, fondés sur une analyse commune et fine des différents indicateurs élaborés lors des campagnes de convergence tarifaires.

Parallèlement, la poursuite de la professionnalisation des assistants familiaux ainsi que leur intégration dans les équipes territorialisées permettent d'augmenter le nombre de places d'accueil dans un dispositif plus personnalisé. Le volet agrément et suivi sera d'ores et déjà mené par une équipe spécifique et la campagne de communication sur le métier d'assistant familial devra se poursuivre. L'augmentation du nombre de places en accueil familial continue d'être notre objectif et doit être optimisé.

1-1.3 - Le futur schéma enfance-famille

Tout comme en matière d'autonomie des personnes, nous entamerons en 2014 l'élaboration d'un schéma unique enfance-famille, favorisant la convergence des missions dédiées à la prévention et à la protection, axé sur la mise en synergie d'actions graduées et adaptées aux besoins des familles et intégrant la mission « prévention éducative ».

Ce document devra s'inscrire comme un outil stratégique permettant de rendre lisible la politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille. Il est proposé que le schéma 2015-2019 soit conçu comme un schéma d'orientations à la fois thématiques et transversales visant à

développer la cohérence et l'efficacité sur les deux volets de prévention et de protection. Il devra s'appuyer sur les fondements de la dynamique départementale que le Conseil général développe auprès des usagers et des partenaires :

- *proximité de nos services, lisibilité de nos actions, contribution à la réussite du parcours familial et social,*
- *articulations et complémentarité avec les acteurs institutionnels et/ou associatifs.*

A partir de la construction et la validation de ce schéma qualitatif d'orientations, des actions concrètes seront ensuite définies dans un programme annuel ou pluriannuel permettant ainsi de décliner des priorités de mise en œuvre d'actions, d'en adapter la faisabilité en fonction des éléments contextuels ou conjoncturels.

1-2 – Autonomie des personnes

Le schéma départemental de l'autonomie adopté en 2012 définit pour 5 ans les orientations du département en faveur des personnes âgées et / ou handicapées.

En 2014, les actions seront poursuivies ou mises en œuvre autour d'un triple enjeu :

- ⇒ continuer à favoriser le maintien à domicile ;
- ⇒ garantir une offre adaptée pour l'accueil en établissement ou en famille ;
- ⇒ affirmer la compétence et le pilotage départemental afin de devenir de véritables partenaires des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des établissements.

1-2.1 – Encourager le maintien à domicile

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et leur permettre de rester le plus longtemps possible à domicile, le département a initié plusieurs actions innovantes dès 2013 qui seront poursuivies et développées en 2014.

Le service de convivialité

Après une expérimentation débutée fin 2011, le service de convivialité sera pérennisé pour garantir une offre de qualité pour la personne âgée et un parcours d'insertion qualifiant pour le visiteur de convivialité.

La création d'un service départemental de convivialité avec une implantation sur chaque territoire du département au sein des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) mais aussi des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) et des Centres Sociaux Ruraux (CSR) qui ont fait partie de la phase expérimentale, permettra d'intégrer 75 emplois d'avenir et 20 contrats aidés avec l'objectif d'accompagner 1.000 personnes âgées isolées ou dépendantes.

EHPAD « Hors les Murs »

Face à l'accroissement de l'isolement des personnes dépendantes qui peuvent et/ou souhaitent rester à leur domicile le département se donne l'objectif de soutenir et permettre leur projet de vie, grâce à une évaluation pluridisciplinaire (sanitaire, médico-sociale et sociale) et une prise en charge complète, continue et coordonnée.

Les objectifs poursuivis sont :

- *apporter soutien et services aux familles avec des solutions de répit et un accompagnement psychologique ;*
- *structurer et développer l'offre de services en mettant en place des pôles de services adossés à des structures existantes et en développant des solutions informatiques avancées de partage d'informations (dossier médical partagé et dossier médico-social partagé en interface avec les applications métiers du département et des différents prestataires) ;*
- *organiser, d'une part, une coordination clinique des acteurs médicaux de proximité et, d'autre part l'articulation entre tous les professionnels et les établissements ou services engagés dans le parcours de santé et d'accompagnement, par la mise en œuvre d'une plateforme d'appui ;*
- *répondre à la raréfaction des professionnels de santé et à l'accès tardif aux soins des personnes âgées par des actions de prévention (permanences) et des consultations à domicile ou en établissements.*

Dans le cadre de l'expérimentation un projet expérimental a été retenu.

Ce projet est celui du Groupement de Coordination Sanitaire Oise Ouest (250.000 habitants – territoires ruraux et semi-ruraux).

Le projet a l'ambition d'organiser une coordination de proximité et une gouvernance par 5 pôles de services sur 5 bassins de vie, associant tous les acteurs médicaux et sociaux. Chaque pôle sera le garant et le responsable de la qualité et de l'effectivité des interventions dans le cadre du parcours de la personne dépendante.

La mobilisation de nouvelles technologies

Pour faciliter la vie à domicile des personnes âgées, de nouvelles technologies, comme la fourniture d'équipements de prévention et de sécurité (détecteurs de fumée, détecteurs de chutes...) en lien avec la plateforme téléassistance, compléteront la prestation téléassistance mise en place dès 2013 dans la poursuite de la téléalarme.

De même l'expérimentation d'un pack « lien social » par le dispositif d'équipements (tablette, ordinateur) permettra de recréer un environnement interactif avec la famille et les amis, et une ouverture vers les réseaux sociaux de proximité.

Les services d'accompagnement pour les personnes handicapées

Ces services seront renforcés pour des handicaps spécifiques comme le handicap physique ou associés et le handicap psychique (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale –SAVS- de l'APF et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH de l'ADSEAO) et permettront d'accompagner les personnes handicapées à vivre à domicile de façon autonome.

1-2.2 - Une offre adaptée pour l'accueil en établissement ou en famille

Pour les personnes en situation de handicap

Les projets de création ou d'extension d'établissements pour personnes handicapées ont un objectif commun : celui de proposer une alternative aux placements en BELGIQUE et au maintien des jeunes adultes en établissements pour enfants (amendement Creton), faute de place dans les foyers de vie pour adultes.

La création conjointe avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques ou autistiques dont 6 à 10 places en famille d'accueil permettra de répondre à cet objectif.

Le choix de l'opérateur se fera fin 2013 pour une réalisation bâtementaire dès 2014 et une ouverture en 2015.

Pour les personnes âgées dépendantes

Le rééquilibrage de places en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'aide sociale est nécessaire pour répondre équitablement aux personnes âgées Isariennes sur l'ensemble des territoires de l'Oise.

Ce travail sera engagé dès fin 2013 par une première phase de conventionnement partiel avec des structures privées commerciales, lorsque les conditions seront requises (notamment tarifaires).

De même les projets d'extension et de création engagés, comme la maison de retraite de MOUY, l'EHPAD privé de COMPIEGNE, l'EHPAD de SAINT JUST-EN-CHAUSSEE, compléteront la cartographie des places dans le département en 2014 / 2015.

L'accueil familial

La modernisation de l'accueil familial est une priorité 2014. Ce mode d'accueil est une alternative à la vie en collectivité.

Un développement des informations collectives permettra de faire connaître la formule « accueil familial », actuellement, moins plébiscitée par les personnes âgées.

Ce métier nécessite une professionnalisation des accueillants familiaux pour assurer un accueil de qualité, et le développement de réseau d'accueillants familiaux.

Les accueillants familiaux seront davantage associés aux projets de développement de cette forme d'accueil. Ils participeront aux actions innovantes qui seront menées à titre expérimental, comme par exemple, le partenariat à mettre en place avec les EHPAD pour favoriser le développement du baluchonnage afin de proposer des temps de répit aux accueillants.

1-2.3 - Affirmer la compétence et le pilotage départemental afin de devenir de véritables partenaires des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des établissements

Une nouvelle politique départementale de secteur des services d'accompagnement et d'aide à domicile

Le changement des modalités de tarification des SAAD, qui aujourd'hui se retrouvent en difficulté dans la gestion par un modèle de tarification obsolète, est nécessaire et sera mis en œuvre en 2014.

Le passage d'une logique de discussion budgétaire à une logique de contrat annuel d'objectif et de moyens (CPOM) visera plus particulièrement la qualité du service rendu à la personne et le respect des règles de bonne gestion permettant le retour à l'équilibre économique.

De même le CPOM facilitera l'organisation de l'activité et des structures et se définira en 4 axes :

- *l'adoption de critères d'Intérêt Général,*
- *la détermination d'un territoire prioritaire d'intervention,*
- *une différenciation des tarifs par prestations,*
- *la définition d'une enveloppe indicative d'activité.*

Enfin, la consolidation et la poursuite du développement de la télégestion dans les SAAD permettront un meilleur contrôle d'effectivité des prestations sociales et de la bonne réalisation des interventions auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

Une mission de contrôle qualité et financier des établissements

Le département réaffirme sa volonté d'amplifier ses contrôles « qualité et financier » afin de vérifier l'adéquation entre les moyens alloués et les réponses apportées en collectivité pour permettre un accueil de qualité et respectueux de la personne âgée et/ou handicapée en perte d'autonomie.

1-2.4 - La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Réduire les délais de traitement des demandes grâce au développement de nouveaux outils numériques

Le succès du portail de suivi des demandes en ligne mis en service en 2012 montre que les usagers de la MDPH, particulièrement fragiles et connaissant souvent des restrictions de déplacement, sont demandeurs de services en ligne simples et facilement accessibles qui leur évitent la sollicitation des personnels d'accueil et simplifient leurs démarches : depuis l'ouverture du portail, la sollicitation de l'accueil a diminué de plus de 25% pour un nombre de demandes déposées en augmentation.

Cette amélioration de la qualité du service rendu, couplée à des gains de temps à toutes les étapes de la procédure d'instruction, font du développement de nouveaux outils numériques la priorité pour la MDPH en 2014 :

- le développement d'une gestion électronique des documents permettra d'améliorer le délai de traitement des demandes et de fiabiliser la conservation des documents grâce à la numérisation et au traitement électronique des dossiers des usagers et à la dématérialisation des échanges avec les partenaires ;

- le développement d'une télé procédure permettant aux usagers de déposer leurs demandes de manière totalement dématérialisée depuis le site internet de la MDPH permettra d'améliorer le délai de traitement des demandes et de simplifier les démarches des usagers.

Renforcer l'accueil sur les territoires par le biais des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

Suite aux évolutions du pôle Solidarité, les MDS, chargées du premier accueil, de l'évaluation et de l'orientation de tous les usagers, constituent les relais de la MDPH sur le territoire. Ces relais sont particulièrement importants pour les usagers de la MDPH, qui ont besoin d'un accueil de proximité en raison de leurs difficultés de déplacement.

En 2014, la MDPH poursuivra le travail d'accompagnement de la mise en place des équipes accueil-orientation-évaluation initié fin 2013 en assurant des formations et des temps d'échange de pratiques sur les missions de la MDPH et la prise en compte du handicap lors de l'accueil des usagers.

Développer l'accessibilité des documents et de la signalétique

La forte proportion des recours gracieux qui prennent fin avant la phase contentieuse grâce à l'intervention de la conciliatrice de la MDPH montre que de nombreux usagers peinent à comprendre les décisions dont ils font l'objet et le fonctionnement de la MDPH, et interprètent souvent les documents qu'ils reçoivent de manière erronée. La démarche « Ecrire en facile à lire et à comprendre » consiste à rendre l'ensemble des supports de communication de la MDPH plus accessibles et plus compréhensibles en évitant les abréviations, sigles, langage administratif, et en utilisant des mots simples et des phrases courtes.

Ce travail concerne les supports grand public comme les courriers personnalisés envoyés aux usagers. Après la mise à disposition d'une plaquette de présentation de la MDPH conçue selon ces exigences en 2013, la MDPH développera d'autres supports en 2014, comme la plaquette de présentation de la PCH, et travaillera sur la signalétique de ses locaux.

1-3 – Cohésion Sociale et Insertion

Devant la crise économique et l'aggravation des inégalités, le département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, conforte son choix d'un département solidaire.

Il se mobilise pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et entend ainsi accentuer sa présence et son action aux côtés des personnes et des territoires fragilisés en redonnant du sens à l'action sociale de proximité et en plaçant l'utilisateur au cœur des dispositifs.

C'est dans ce contexte de hausse de la précarité et en cohérence avec les valeurs de solidarité portées par le département, que les agents du pôle solidarité ont été invités à tirer toutes les conséquences de la crise sur les modalités d'exercice du travail social en participant à l'évolution du pôle solidarité et à l'élaboration du Schéma départemental de Cohésion Sociale et d'Insertion (SDCSI).

1-3.1 – Mener une politique de cohésion sociale et d'insertion dans la proximité et s'appuyant sur les territoires, les hommes et les réseaux

Les Isariens supportent aujourd'hui les effets de la crise économique et financière et de nouveaux besoins sociaux apparaissent, causés par l'émergence de nouvelles situations de vulnérabilité ainsi que par l'aggravation de celles qui perdurent. Les solutions qu'il convient

d'apporter doivent alors s'appuyer sur une analyse de ces mutations que subissent aujourd'hui les territoires et sur l'identification des problématiques qui en accentuent la fragilité sociale.

C'est ce défi auquel doit répondre le SDCSI en privilégiant une approche globale et intégrée de la lutte contre la précarité et de l'accès à l'emploi des populations les plus fragiles dépassant ainsi la logique du seul dispositif RSA.

Le SDCSI mobilisera donc l'ensemble des leviers d'intervention du département et s'adressera non seulement aux publics de l'insertion relevant des dispositifs RSA mais également à tous les publics connaissant des situations de précarité et qui feront appel au département (personnes sans emploi, travailleurs pauvres, ...).

Il est structuré autour de **trois axes stratégiques** :

➤ **Axe 1** : Favoriser la capacité des personnes fragiles à accéder à leur pleine autonomie et conforter le mieux vivre ensemble sur le territoire

La multiplicité croissante des formes et des causes de la précarité induit une complexité grandissante des situations personnelles que connaissent aujourd'hui les publics de l'insertion, faisant que ces derniers rencontrent de plus en plus de difficultés entrelacées et cumulatives telles que celles en rapport avec la gestion budgétaire, l'endettement, le surendettement ou encore l'accès ou le maintien dans le logement, les souffrances psychosociales, etc. Cette accumulation de difficultés réduit ainsi leur capacité à s'inscrire durablement dans les dynamiques d'insertion qui leur sont offertes.

Partant de ce constat, il apparaît alors nécessaire d'intervenir de manière plus significative, sur les facteurs d'autonomie et d'employabilité des publics (remobilisation, savoir-être...) et pour ce faire, de compléter l'offre d'insertion professionnelle en mobilisant plus fortement l'offre relative aux conditions de réussite des parcours d'insertion, offre qui comprend l'ensemble des actions destinées à lever les freins à l'insertion (accès ou maintien dans le logement, mobilité, gestion budgétaire...).

Les actions qui suivent répondent à cette orientation :

- *lutter contre les exclusions par et dans le logement,*
- *réduire les inégalités sociales d'accès aux soins,*
- *adapter l'offre d'accompagnement à la gestion budgétaire à l'évolution des besoins des Isariens,*
- *amplifier l'action en matière d'acquisition des savoirs de base.*

➤ **Axe 2** : Favoriser l'accès à l'emploi durable du plus grand nombre

Les réponses les mieux adaptées doivent tendre à sécuriser les parcours professionnels, à créer de nouvelles passerelles avec le monde économique, non seulement pour la connaissance et vers la maîtrise de tout ce qui touche au recrutement et à l'intégration dans l'entreprise des personnes en insertion, mais également au maintien dans l'emploi et à la déprécarisation du travail.

Les actions qui suivent répondent à cette orientation :

- *adapter l'offre d'accompagnement vers la qualification et vers l'emploi à chaque situation individuelle,*
- *démultiplier les possibilités de mise en situation de travail et en faire de véritables leviers d'insertion,*
- *favoriser l'accès des plus éloignés de l'emploi à la mobilité,*
- *renforcer le partenariat avec le monde économique,*
- *développer l'emploi de proximité en soutenant les filières créatrices d'emplois d'utilité sociale.*

➤ **Axe 3** : Œuvrer en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes

La dégradation du marché de l'emploi s'est traduite par un accroissement des difficultés et plus particulièrement pour les jeunes qui ont vu leurs perspectives d'insertion durable se restreindre.

Le taux des jeunes Isariens de 15 à 24 ans sortis du système scolaire sans qualification est de 21,9% contre une moyenne métropolitaine de 18,3% et une moyenne régionale de 22,2% (source INSEE 2009). Un taux de sorties précoces du système scolaire est la projection du taux futur de jeunes non insérés (hors emploi, hors formation). La situation est d'autant plus sérieuse que la proportion de jeunes parents est particulièrement forte dans l'Oise puisqu'elle s'élève à 37% contre une moyenne nationale établie à 31% et qu'elle a pour effet d'accentuer la précarité de la population concernée.

Les actions qui suivent répondent à cette orientation :

- *œuvrer en faveur de la réussite éducative des jeunes Isariens,*
- *favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles,*
- *améliorer l'accès des jeunes populations à un logement autonome,*
- *favoriser l'autonomie des jeunes parents,*
- *construire les conditions d'une autonomie durable des jeunes accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance.*

1-3.2 – Développer une culture de la transversalité avec l'ensemble des services du département

A la faveur de l'évolution du pôle solidarité, une plus grande transversalité intra pôle sera mise en œuvre au bénéfice des allocataires du RSA avec pour objectifs de :

- *rédiger des contrats d'insertion plus précis actant d'une réciprocité réelle entre le bénéficiaire et le département,*
- *éviter au maximum les points de rupture dans les parcours d'insertion en ouvrant l'accès aux mesures du PDI à tout référent qu'il soit social ou professionnel,*
- *traiter plus rapidement les demandes et renforcer les procédures internes en vue d'obtenir une communication plus précise de la motivation des décisions prises (situation d'ouverture de droit les plus complexes),*

- *accorder un suivi particulier aux travailleurs indépendants (évaluation des ressources, viabilité de l'entreprise et les perspectives d'avenir...) du fait de leur importante spécificité et du potentiel qu'ils représentent,*
- *porter une attention particulière aux nouveaux allocataires du RSA afin d'éviter certaines situations d'enlèvement.*

Une plus grande transversalité interpoles devra également être recherchée afin de poursuivre vis-à-vis des jeunes en difficultés une politique ambitieuse et dont les résultats seront mesurables.

- *poursuivre le dispositif « Coup de pouce pour l'emploi »,*
- *contractualiser avec les missions locales,*
- *organiser des manifestations permettant de promouvoir le dispositif auprès des jeunes et des employeurs potentiels.*
- *poursuivre l'expérience d'un service de convivialité et d'accompagnement au bien-être des personnes âgées s'appuyant sur le dispositif « Coup de pouce pour l'emploi » pour le recrutement de personnes en contrats aidés.*

Par ailleurs, l'année 2014 sera également marquée par le déploiement de l'expérimentation de la « Garantie jeunes » dans l'Oise afin d'amener le public âgé de moins de 25 ans en grande précarité vers l'autonomie et de co-construire avec ces jeunes un parcours personnalisé visant leur insertion socioprofessionnelle.

Pour réussir ce pari, il conviendra de :

- *mettre en synergie les actions des différentes institutions œuvrant pour l'insertion des jeunes en difficulté ;*
- *donner au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sa pleine dimension de levier pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.*

1.3.3. Favoriser l'économie sociale et solidaire

Soutenir et favoriser les initiatives d'économie solidaire, c'est favoriser du développement local qui a du sens pour les habitants de chaque territoire. C'est insuffler de la démocratie dans le système économique. En effet, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en proposant des emplois à des personnes fragilisées ou en difficulté sur le marché de l'emploi, servent pleinement la coopération entre le monde de l'entreprise et celui de l'insertion. En tant qu'actrices de l'économie solidaire, elles participent au développement des territoires de par leur fort ancrage local. Elles ont également une capacité d'innovation, notamment sociale qui répond aux orientations du département.

Ainsi, parce que les entreprises de l'économie solidaire offrent des perspectives de créations d'activités de proximité et d'emplois non délocalisables, dans des secteurs porteurs, diversifiés et à fort impact social, le Conseil général avec son schéma de développement à 5 ans de l'économie sociale et solidaire, adopté en février 2011, a clairement manifesté sa volonté de favoriser cette forme d'entrepreneuriat.

Pour 2014, l'enjeu est de démultiplier les possibilités de mise en situation de travail et en faire de véritables leviers d'insertion. Afin de renforcer la qualité et l'efficacité de ces leviers vers l'emploi, la stratégie du département consistera à :

- *soutenir les structures dont les activités sont liées à des filières économiquement porteuses d'emploi,*
- *aider les SIAE qui embauchent un public en difficulté et qui les accompagnent dans leur remobilisation sociale en vue de construire un projet professionnel à l'appui d'un cahier des charges correspondant.*

L'enjeu réside également dans la volonté du département d'inscrire l'économie solidaire comme un projet transversal de la collectivité dont les dimensions doivent être intégrées à chacune des priorités et chantiers départementaux.

D'ores et déjà, un certain nombre d'activités ont été explorées qu'il s'agisse de l'économie circulaire (recyclage, réutilisation de matériaux, gestion des déchets...), du tourisme ou encore des services à la personne.

Ainsi, 4 recycleries sur les 7 répertoriées sur notre territoire sont agréées SIAE, 3 sous la forme d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) et une sous la double convention ACI et Entreprise d'Insertion (EI).

Elles offrent, d'une part, 72 postes en insertion sur la base de contrats d'accompagnement dans l'emploi de 20 h/semaine et d'autre part, 15 postes en insertion sur les mêmes contrats aidés du chantier d'insertion porté par Emmaüs Beauvais. Au total, ils représentent 87 postes, dont 49 réservés à des allocataires du RSA.

Pour mémoire, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des structures dites d'utilité sociale. Ils sont conventionnés pour l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes éloignées de l'emploi. Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés. Toutefois, les recettes tirées de cette commercialisation ne peuvent excéder 30 % des charges liées à l'activité. Les ACI ont pour finalité l'insertion de publics.

En juin 2013, le département s'est associé au projet du Service d'Aide aux Toxicomanes de l'Oise (SATO), association du domaine médico-social, propriétaire du château de Flambermont à SAINT MARTIN-LE-NOEUD, d'exploiter le potentiel touristique et économique de ce site en constituant une société d'insertion sous le statut adapté de Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

L'aide ainsi accordée a pris la forme d'une subvention d'investissement de 80 000 € au titre des travaux de restauration. En 2014, elle sera poursuivie par une aide à l'accompagnement des publics, en mobilisant, comme c'est déjà le cas pour un autre projet mené par l'association CARISIOLAS qui a démarré en 2013, les professionnels de Oise Tourisme.

S'agissant du Parc Carisiolas, il s'est agi d'une première action expérimentale d'accompagnement d'un chantier d'insertion. Cette action est construite en articulation avec l'offre d'emplois dans le secteur de NOYON/COMPIEGNE en matière de restauration et de métiers du tourisme avec l'objectif de placer les bénéficiaires de ce chantier dans un obligation de qualification. C'est ce qui a motivé le recours aux ressources de Oise tourisme pour la transmission de ses savoirs, savoirs faire et savoir être.

La même démarche est menée sur le Parc J.-J. Rousseau qui conjugue activités touristiques et activités d'entretien du Parc.

A l'issue de ce chantier, les bénéficiaires ont pu disposer d'une vision des métiers sur lesquels se positionner.

Bien sûr, et au cas particulier de la généralisation des clauses d'insertion dans tous les actes d'achat de notre collectivité, celles-ci seront étendues en 2014 à l'ensemble de nos organismes associés.

Fort du retour d'expérience menée sur le territoire de de la Communauté de l'Agglomération Creilloise qui vous a été présentée lors de la Commission Permanente du 17 juin 2013 en matière de mutualisation de la gestion des clauses d'insertion sociale à l'échelle de ce territoire, le suivi des clauses sociales à l'échelle des services départementaux et associés sera structuré via un pilotage et une coordination permettant de mieux accompagner les entreprises titulaires des marchés contenant de telles clauses ainsi que publics bénéficiaires et d'évaluer leur mise en œuvre.

2 – CONTINUER A SE MOBILISER POUR LA REUSSITE DE LA JEUNESSE

Le département a placé résolument la jeunesse au cœur de ses priorités : c'est à ce titre que, malgré un contexte économique contraint, il a poursuivi son action en faveur de pratiques innovantes d'enseignement au sein des collèges isariens et continué de soutenir les familles et les jeunes par l'attribution de bourses d'enseignement, d'aides significatives à la restauration scolaire des collégiens, de prêts d'honneur pour les étudiants, et qu'il a maintenu la gratuité des transports scolaires, figurant ainsi dans le dernier bastion des départements à le faire.

En 2013, le Conseil général a consacré des moyens très conséquents à cette priorité :

- plus de 60 M€ pour les transports scolaires des élèves des divers degrés ;
- 24 M€ pour la construction et la maintenance des collèges ;
- 30 M€ pour leur fonctionnement, leur équipement, la restauration scolaire, le soutien apporté aux familles ainsi que pour les actions éducatives, 43 % de cette somme relevant de l'intervention volontariste du département.

2-1- Le collège numérique

Si 2012 a vu la pleine mise en œuvre du programme « Voix-Données-Image » par le câblage informatique des collèges publics (accès au très haut débit Internet et aux ressources numériques éducatives en ligne dans chaque classe), 2013 a consacré l'attribution de nouveaux équipements numériques dans une logique de projet dans le cadre du partenariat renforcé avec l'Education nationale et ses instances académiques et a vu l'accomplissement du projet de collège numérique avec les signatures :

- le 10 juin 2013 du protocole d'accord avec le ministère de l'Education nationale ;
- le 3 septembre de la première convention collèges connectés. Le collège Claude Debussy à MARGNY-LES-COMPIEGNE a été ainsi l'un des 23 premiers de France à bénéficier de ce programme.

Le collège Claude Debussy est en effet le premier collège connecté à être pleinement opérant en France, tant par son niveau d'équipement et de performance technique que par l'implication de ses équipes éducatives et ce grâce aux investissements et au soutien apporté par le Département, dans le cadre du partenariat signé en 2009 avec le rectorat.

Ordi60, l'Espace Numérique de Travail (ENT) et la plateforme d'aide aux devoirs restent les pierres angulaires du développement des usages numériques et des ressources éducatives et leur utilité est aujourd'hui reconnue et soulignée tant par les pédagogues que par les familles. Ces dispositifs créent en effet la liaison manquante entre le collège et les parents.

Ce sont à ce jour plus de 80.000 ordinateurs qui ont été mis à la disposition des élèves et des personnels éducatifs en 5 années.

Ainsi que prévu, 9 collèges ont expérimenté avec succès le travail en classe avec l'Ordi60 saison 5 (netbook).

Avec l'impulsion liée à la mutation des technologies, Ordi60 évoluera, pour sa sixième saison, vers la tablette numérique tactile. Encore plus mobile, elle permettra enfin de concrétiser le cartable numérique tant espéré : le recensement des ressources numériques en lien a déjà été opéré par nos services en lien étroit avec les instances académiques. Ces ressources seront téléchargeables depuis le portail éducatif Péo60.fr, écho des actions éducatives menées avec le soutien du Conseil général dans chaque collège et porte d'entrée de l'ENT.

Bien évidemment, notre souci de protection de la jeunesse est constant et la tablette Ordi60 sera également équipée du contrôle parental préprogrammé.

Enfin, notre attention en direction des parents sera renforcée.

Dans le même temps, notre partenariat avec l'Education nationale sera revisité et les initiatives pédagogiques innovantes soutenues afin que le collège Claude Debussy ne reste pas un cas unique : plusieurs collèges répartis sur le territoire isarien recèlent en effet, des capacités et performances comparables.

2-2 - La réussite éducative

Le projet éducatif du Conseil général a été revisité en 2012 en partenariat avec la DASEN de l'Oise et sa mise en œuvre en 2013 s'est révélée pertinente pour favoriser le développement personnel et la citoyenneté de chaque collégien qu'il s'agisse :

- *des projets éducatifs locaux,*
- *de l'éducation au développement durable,*
- *du Conseil général des jeunes,*
- *du travail d'histoire et de mémoire particulièrement orienté vers les commémorations du centenaire de la Grande guerre 14-18,*
- *du Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC), renforcé du dispositif culture plus prenant en compte les offres éducatives du Musée départemental, du Centre européen de rencontres culturelles Jean-Jacques Rousseau, et des Archives départementales,*
- *de l'éducation à la santé ...*

et plus généralement des projets éducatifs des collèges soutenus par le département dans le cadre d'une politique à la fois globale et volontariste.

L'éducation à la santé des collégiens reste l'une de nos priorités particulièrement pour ce qui concerne les thèmes relatifs à la vie affective et sexuelle ou l'alimentation et la santé, préoccupations qui répondent par ailleurs à nos compétences obligatoires dans le champ de la protection de la jeunesse.

Les nouvelles orientations que le Conseil général a prises en 2013 se sont révélées elles aussi pertinentes et adaptées et il est opportun de les reconduire :

- *aides à la scolarité recentrées et renforcées au profit des seuls élèves du premier cycle du second degré, du ressort du département,*

- *maintien de nos aides à la mobilité internationale notamment, à l'obtention des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) directement allouées aux bénéficiaires,*

- *attribution aux étudiants issus des milieux les moins favorisés de prêts d'honneur à taux zéro.*

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de soutenir encore plus les jeunes dans leur chance d'obtenir un premier emploi en favorisant davantage l'obtention de leur permis de conduire, condition essentielle à la mobilité indispensable. L'aide allouée à ces jeunes, sous conditions d'âge et de ressources, sera portée en 2014 de 200 € à 400 €.

2-3 – Un cadre pédagogique attractif et des investissements maîtrisés

Le maillage de notre territoire en 66 collèges ainsi que le niveau de construction, d'entretien et d'équipement du patrimoine éducatif sont toujours aussi exceptionnels et constituent un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité à la population.

Notre action en faveur de la réussite des élèves continue de se concrétiser également par :

➤ l'adaptation continue des bâtiments scolaires aux besoins pédagogiques (livraison début 2014 de l'extension du collège J. Moulin de FORMERIE) ;

➤ la volonté de donner toute sa place aux élèves porteurs de handicap et à l'intégration de ces élèves en milieu ordinaire ;

➤ l'achèvement de notre politique volontariste de construction d'équipements sportifs. Après l'ouverture en 2012 des salles de sports au collège Ferdinand Buisson à GRANDVILLIERS et Abel Didelet à ESTREES-SAINT-DENIS, ont été réceptionnées en 2013, celles des collèges Jules Verne à LA CROIX SAINT-OUEN, Henri Baumont à BEAUVAIS et La Rochefoucauld à LIANCOURT. Les travaux de construction de salle des sports au collège George Sand à BEAUVAIS démarreront en 2014 pour une livraison en 2015 ;

➤ la poursuite de notre politique de gros entretien pour maintenir la qualité bâtementaire des collèges (10 nouveaux collèges en 2014).

L'ensemble de cette action est conduite avec le **souci permanent d'optimisation des investissements et des dépenses** :

- la programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée en liaison avec l'optimisation des capacités d'accueil des collèges (plus de 5.175 places à surface égale) et la gestion de la carte scolaire dont la compétence est partagée avec l'Education Nationale. Bien que les effectifs continuent d'évoluer à la hausse, aucune modification de carte scolaire n'est aujourd'hui nécessaire ;
- 2014 verra l'achèvement du remboursement de la dette METP ;
- les dépenses de chauffage restent circonscrites malgré l'impact sans cesse grandissant du coût des énergies. Les Marches « Température – Intéressement » (MTI), dont le département assure la maîtrise, permettent toujours d'amortir l'impact financier de cette hausse (baisse des consommations de 32 % en 3 ans) ;
- La poursuite des études en 2014 de projets de construction, d'extension et/ou de réhabilitation (restructuration de la demi-pension des collèges J.-Y. Cousteau de BREUIL-LE-VERT et G. Cale de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, extension-restructuration du collège Le Point du Jour d'AUNEUIL, extension du collège du Servois de LA CHAPELLE-EN-SERVAL) dont le début des travaux est programmé pour 2015-2016.

2-4- La restauration scolaire et la cuisine centrale : équilibre, sécurité, plaisir

En charge de la responsabilité de la restauration scolaire dans les collèges publics depuis 2004, **le département est aujourd'hui le premier restaurateur de l'Oise** avec 4.000.000 repas par an (soit 27.000 repas par jour) au bénéfice des collégiens et des commensaux.

C'est aussi :

- *66 services de restauration, dont 50 en restauration traditionnelle et 16 livrés en liaison froide par la cuisine centrale à LIANCOURT ;*
- *66 chefs de cuisine, 42 seconds et 6 cuisiniers itinérants (plus le personnel polyvalent).*

Le personnel TEPLE des services de restauration constitue un réel réseau de professionnels et est convié régulièrement à des réunions de partage des connaissances et de savoir-faire sur des thèmes variés (approvisionnements en denrées locales et/ou bio, réduction des déchets ; accueil de jeunes en apprentissage en emploi d'avenir).

Le département accompagne leur dynamisme en :

- *mettant en œuvre pour la deuxième année le dispositif expérimental « Plaisir à la cantine », en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture de Picardie et l'ARS,*
- *organisant le premier concours entre nos chefs de cuisine lors du marché fermier du 13 octobre 2013,*
- *éditant d'un livre numérique des recettes de nos chefs de cuisine,*
- *en faisant partager aux parents des élèves de 6ème le repas de leur enfant au restaurant scolaire du collège (5 premiers collèges le 26 septembre 2013).*

Le département veille, à l'échelle de tout le territoire, à la cohérence d'ensemble du service de restauration scolaire d'un double point de vue, celui du rapport qualité/prix et celui des difficultés que peuvent rencontrer les familles.

A cet effet, le règlement départemental afférent à la restauration scolaire et aux services d'hébergement détermine le cadrage général des 66 restaurants au sein duquel s'exercent les compétences des cuisiniers sous la responsabilité fonctionnelle et l'autonomie des directeurs d'établissement. Il est régulièrement mis à jour et il encadre la politique tarifaire départementale dans le principe d'équité par catégories d'usagers.

Tenant compte des aides départementales à la restauration scolaire, le prix payé par les familles pour un repas s'établit entre 2,52 € et 3,84 €, soit en moyenne 3,18 € pour un coût réel de 10 €. La convergence tarifaire a été effective ainsi que prévue à la rentrée de septembre 2013.

Autre outil de la restauration, la cuisine centrale départementale à LIANCOURT. Mise en service avec succès en septembre 2012, elle a vu sa production augmenter en un an en passant de 4.800 repas à 8.200 repas par jour.

2.5 - L'éducation et la pratique sportive des jeunes

Le sport, également un enjeu important du système éducatif. La pratique sportive, de compétition ou de loisirs, contribue à la construction physique et intellectuelle des jeunes et constitue un facteur déterminant de la structuration de l'identité de chacun au même titre que l'éducation artistique et culturelle.

Avec un quart des Isariens licenciés dans une association sportive, la politique sportive du département répond aux enjeux d'un champ socio-économique structurant pour notre territoire. Le maintien et le renforcement des dispositifs existants placent la collectivité départementale parmi les 5 premiers départements français dans l'effort consenti envers le sport et ses acteurs.

Au cours des dernières années, le département s'est attaché à développer un maillage équilibré du territoire départemental en installations sportives favorisant l'accès de tous à tous les sports et répondant ainsi aux enjeux d'aménagement des communes.

La construction par le département d'équipements sportifs au sein ou à proximité des collèges, le soutien qu'il apporte aux projets communaux et intercommunaux, le programme départemental d'équipements sportifs de proximité sous maîtrise d'ouvrage départementale et remis à disposition des communes (51 construits de 2006 à 2011, **15 nouvellement construits depuis 2012 et 5 en cours**) en sont autant d'illustration.

Le « coupon Oise sport » est venu compléter, depuis la saison sportive 2012/2013, l'action volontariste du département en favorisant l'accès des jeunes aux activités sportives dans le cadre associatif avec une action directe sur le pouvoir d'achat des familles.

Enfin, l'été 2013 a vu la mise en œuvre de la 1^{ère} édition du « Village estival », dans 9 communes rurales, immédiatement plébiscitée par la visite de plus de 4.000 personnes.

Les résultats exceptionnels des champions et des clubs Isariens, leur dynamisme et l'impact positif tant sur la santé des personnes que sur la vie quotidienne des Isariens incitent au maintien de nos efforts pour notre politique sportive.

3 – LA CULTURE POUR TOUS

Dans ce domaine, le département poursuit là encore l'ambition de favoriser l'accès de tous les Isariens à une offre culturelle de qualité sur l'ensemble de son territoire de corriger les inégalités territoriales. 2014 sera, par conséquent, placée sous le signe du développement de la culture en zone rurale. Notre politique culturelle suivra deux axes :

- *renforcer le soutien à l'éducation artistique culturelle dans les collèges en zones rurales par le développement du nouveau dispositif Culture + ;*
- *accompagner les petites communes pour la mise en œuvre d'une programmation artistique.*

2014 marquera également le début des commémorations du centenaire de la Grande guerre. Le Conseil général participera activement à ces célébrations. Ce conflit mondial occupe une place importante dans l'histoire du département et a laissé des traces encore visibles sur notre territoire. Associé aux partenaires culturels, associatifs et éducatifs isariens, le Conseil général lance dès à présent un programme de manifestations afin de sensibiliser le plus large public à l'histoire de la Grande guerre et particulièrement de l'Oise dans ce conflit et véhiculer des valeurs de paix et valoriser l'histoire et le patrimoine de la Grande guerre. Le programme réunira les formes les plus larges : conférences, outils pédagogiques, films, expositions, concerts, pièces de théâtre. Les Archives et la médiathèque départementales proposeront une exposition virtuelle et des résidences d'auteurs. Ces deux projets ont d'ores et déjà obtenu une labellisation par l'Etat au titre des commémorations nationales.

Enfin, 2014 verra l'aboutissement des efforts du Conseil général pour la réhabilitation et l'animation du Musée départemental et du Parc Jean-Jacques Rousseau. Le Palais Renaissance qui abrite les plus belles collections du Musée départemental ouvrira à nouveau ses portes aux visiteurs après près de quinze années de fermeture. Fort de la reconnaissance nationale renouvelée par le ministère de la Culture, le Centre culturel de rencontre Jean-Jacques Rousseau déploiera des actions culturelles, pédagogiques et artistiques à la hauteur des ambitions du département.

3.1 - Le Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau

Les efforts du département pour la restauration, l'aménagement et l'animation de ce lieu patrimonial d'intérêt majeur ont été récompensés le 5 janvier 2012 et confirmés en septembre 2013 par la Ministre de la Culture. Le parc Jean-Jacques Rousseau s'est en effet vu décerné le label « centre culturel de rencontre » (CCR).

L'année 2013 a marqué le début de l'activité du Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau (CCR), avec le lancement du premier programme de résidence d'artistes. Une résidence longue de l'écrivain Célia Houdart a débuté en juin et donnera lieu à des collaborations (avec un poète, une photographe, un graphiste et un musicien notamment), des rencontres (médiathèque de Creil), ainsi qu'à des œuvres écrites pour le parc. L'artiste Pierre Giner

proposera une œuvre numérique qui témoignera des nombreux héritages du passé et viendra en surimpression du paysage pour révéler tout son apport culturel.

Parallèlement à ces événements, le CCR développe des événements grand public qui renouent avec l'esprit de Rousseau et l'importance qu'il conférait à l'observation de la nature : les Nuits des Etoiles, en partenariat avec l'association Science et Culture en Picardie, Savoirs & Faire, sur le thème des savoirs tirés de la Nature.

L'ensemble de ces actions ainsi que le travail continu de prospection mené par l'équipe du CCR donne lieu à de nombreux contacts fructueux avec des réseaux artistiques de toutes disciplines (arts du paysage, écriture, chorégraphie, philosophie). Des comités scientifiques, prévus par les statuts du CCR, seront également mis en place.

En 2014, le CCR poursuivra les axes engagés en 2013, développera les outils numériques d'aide à la visite du parc, développera les réseaux artistiques

Le Conseil général engagera la 2ème opération de restauration du parc (fabrique, circuits....), et la construction du centre technique des jardiniers et de la Maison du Parc.

Le Parc Jean-Jacques Rousseau retrouvera ainsi sa place de lieu patrimonial sans équivalent, qui préfigure le romantisme et les jardins paysagers du XIXème siècle. Une politique de protection et de mise en valeur du Parc passant par une gestion écologique et un programme précis de replantation a également été mise en place cette année.

Cette politique de gestion des espaces paysagers s'inscrit dans la future élaboration d'un plan de gestion, qui permettra de développer harmonieusement les futures activités culturelles et artistiques du Parc tout en conservant constamment à l'esprit les préoccupations écologiques et historiques qui donnent tout son sens à ce jardin exceptionnel.

3.2- Le Musée départemental

Avec la réouverture du Palais épiscopal prévue fin 2014, le musée départemental entrera dans une nouvelle phase de conquête des publics et rayonnera à sa juste valeur à l'échelle départementale, nationale et internationale.

Après la restauration du Campanile et de la Salle aux Sirènes, la rénovation du musée s'engage dans une phase décisive avec la rénovation des façades du Palais Renaissance, les travaux liés à l'accessibilité dans le bâtiment (ascenseurs et élévateurs), la restauration des voutes sous porches et le chantier muséographique du premier étage du Palais. Cette restauration par tranches fonctionnelles a été mise en œuvre pour permettre d'adapter à tout moment la poursuite du projet aux possibilités financières de la collectivité.

En accord avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée, le parcours muséographique permettra de redéployer les collections XIXème du musée autour d'œuvres majeures dont celles du peintre Thomas Couture. La réouverture des salles au 1er étage du Palais Renaissance sera accompagnée d'un projet spécifique dans l'espace sous charpente au 3ème étage.

La réouverture du musée départemental est accompagnée d'un schéma numérique ambitieux permettant de tisser des relations avec le public par de nouvelles médiations. Intégrant des applications innovantes, l'ensemble des outils de ce schéma numérique prendra en compte les

nouveaux usages et pratiques des publics connectés dans l'accès à la culture et au patrimoine. Un nouveau site internet du musée offrira une diffusion plus large de contenus.

Le musée départemental verra également la poursuite du chantier des collections en vue de son achèvement en juin 2014, conformément aux directives nationales. Le récolement des œuvres débuté en 2011, devrait en effet être quasiment achevé en 2014, et sera suivi de la construction du bâtiment des réserves départementales.

La réalisation de ces objectifs ambitieux s'accompagne d'une évolution des méthodes de travail autour de la mise en œuvre du projet de service, initié en 2013.

3.3 – La médiathèque départementale de l'Oise (MDO)

Les bibliothèques sont essentielles à l'accès au savoir. Elles jouent également un rôle important dans l'animation culturelle et sociale des territoires ruraux. De ce point de vue avec un réseau constitué de 256 bibliothèques, le rôle de la médiathèque est essentiel.

Afin de moderniser ce réseau, un plan pluriannuel d'informatisation a été lancé en 2013 qui a permis l'équipement informatique des bibliothèques non encore informatisées. Utilisant les ressources numériques, un nouveau service a été créé qui a permis d'introduire les jeux vidéo dans l'offre de la MDO.

Enfin, la MDO bénéficie désormais d'un portail qui, tout en améliorant la visibilité des bibliothèques du réseau, permettra également de développer l'accès aux ressources numériques. Afin de faire évoluer les usages, la Médiathèque mettra également à disposition de tous les Isariens de nouvelles ressources numériques : presse en ligne et autoformation pour tous.

2014 verra la poursuite du plan d'informatisation des bibliothèques du réseau de la MDO par la fourniture de licences d'exploitation d'un logiciel spécialisé.

Enfin, la MDO développera dans son programme d'actions culturelles des animations spécifiques pour la Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale, projet qui a été labellisé par la Commission nationale du Centenaire.

3.4 – Le Service départemental d'archéologie de l'Oise (SDA)

Le SDA est un acteur essentiel dans le déploiement des grands projets d'infrastructures et d'aménagement du département. Au service du Conseil général mais également de ses partenaires communaux ou bailleurs, le SDA réalise les diagnostics et les fouilles préventives préalables aux travaux d'aménagement.

L'activité opérationnelle de terrain du service archéologique est restée centrée prioritairement sur les aménagements du Conseil général (liaison RIBECOURT-NOYON, déviations de TROISSEREUX, de MOUY et TRIE-CHATEAU, rénovation du Palais Episcopal). Ce travail accompli, le service archéologique va pouvoir consacrer plus de temps aux opérations à réaliser pour des tiers, source de recettes financières.

En parallèle, le SDA participera à notre politique de valorisation du patrimoine Isarien au travers d'expositions notamment dans les maisons du Conseil général présentant les résultats et les objets issus des fouilles réalisées par le service.

3.5 - Les archives départementales de l'Oise

Les archives départementales, compétence obligatoire du département, assurent tout à la fois :

- des missions administratives au profit des services publics et des organismes de droit privé,
- une mission de conseil et d'aide technique à l'ensemble des services publics de l'Oise pour la gestion de leurs archives, dans une double perspective de sécurisation juridique de l'action administrative et de documentation historique,
- des missions de service public d'accès à l'information historique et administrative pour les citoyens,
- des missions de diffusion culturelle au bénéfice de l'ensemble des publics.

En 2014, les actions porteront principalement, sur :

- *la participation active aux projets de dématérialisation*, afin de prendre en compte l'archivage à court, moyen et long terme de ces documents dès la mise au point de ces outils, toujours dans une double perspective juridique et patrimoniale ;

- *la poursuite des opérations d'évaluation, de sélection et de traitement des archives publiques et privées présentant un intérêt historique pour le département* et ses habitants et la communication des documents et la mise en valeur de l'histoire du département, en collaboration avec les autres services culturels et les services en charge de l'éducation. Dans ce cadre, les programmes de mise en ligne de documents numérisés se poursuivront : après l'état civil en 2009, les recensements de population du XIXème siècle, les cartes postales et plusieurs dizaines de milliers de photographies retraçant l'histoire de l'Oise, ce sont les matricules du recrutement militaire qui retracent le parcours des Poilus de la Première Guerre mondiale qui sont en cours de numérisation et de mise en ligne.

- *le développement du programme culturel et éducatif des archives départementales* (exposition à venir sur L'eau et les hommes, exposition virtuelle sur la première guerre mondiale en 2014) se poursuivra, notamment en faveur des scolaires.

3.6 - Les autres projets favorisant la découverte de la culture

Au travers de sa programmation culturelle, le Conseil général contribue à l'animation du territoire et à l'accès à la culture sous toutes ses formes. Sa programmation annuelle irrigue le territoire et s'intéresse à tous les champs artistiques :

➤ **Le festival « L'Oise en Scènes »** : La 4ème édition s'inscrit en cohérence et en complémentarité de l'offre culturelle et artistique menée par les quatre scènes du département (BEAUVAIS, CREIL, COMPIEGNE et NOYON) tout en préservant une identité propre à une manifestation départementale et en intégrant l'ensemble des scènes.

➤ **Les saisons du cinéma** poursuivent, 2 fois par an, une programmation cinématographique de qualité dans l'ensemble des salles de cinéma du département. Plus de 10.000 spectateurs assistent chaque année à des séances de projections et à des rencontres débats dans 14 salles

de cinéma du département. Les temps de médiation, concertation et développement des partenariats ont été renforcés pour développer un travail en direction des publics captifs ou empêchés et du jeune public. Ce dispositif contribue également à maintenir un réseau de salles de proximité dans l'Oise.

➤ **Trans'culture** favorise l'égalité d'accès à la culture, les Isariens peuvent ainsi bénéficier gratuitement de déplacements sur des manifestations culturelles du département.

➤ La reconduction d'événements phares organisés par le Conseil général : **marché fermier, journée développement durable, parcs & jardins, le marché de Noël** contribuent à ce dynamisme.

Une nouvelle action « **Culture en itinérance** » s'attachera à compenser les inégalités géographiques en proposant une saison artistique itinérante aux communes ou communauté de communes.

Conscient des bénéfices de l'éducation artistique sur la formation des plus jeunes, le Conseil général poursuit la mise en œuvre du **Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC)**. Le succès rencontré par ce dispositif est aujourd'hui indéniable. Le CDDC offre un cadre privilégié pour l'expérimentation, la confrontation aux œuvres et la rencontre des élèves avec les artistes et les professionnels de la culture.

Plébiscité par l'ensemble des acteurs, le CDDC rayonne désormais sur le territoire Isarien et même au-delà en devenant une référence nationale d'une politique culturelle innovante et originale.

En 2014, un nouveau module intitulé « Culture +, en milieu rural » renforcera l'accès à la culture des collégiens situés dans les zones rurales.

C – LES RESEAUX QUI RAPPROCHENT LES HOMMES

Enfin, si les territoires fournissent aux hommes les moyens de leurs ambitions, et que ces derniers sont en mesure de relever les défis de l'avenir, c'est parce que notre conscience individuelle et notre intelligence collective sont entièrement transformées par le numérique.

Cette grande rupture dans l'histoire de l'Humanité nous conduit à nous réinventer, à créer de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles façons d'être. Encore une fois, le politique doit être là, non pas en prescripteur mais en pionnier, en facilitateur et en garant de l'égalité entre les individus et les territoires. C'est pour cela que le grand chantier structurant des années à venir sera, dans notre département, le déploiement de la fibre optique.

Ce développement des réseaux amènera une évolution des usages du numérique, au service de l'éducation, de l'économie et du savoir. Comme évoqué ci-dessus, l'école numérique de demain est ici dans l'Oise, déjà en marche.

Si le numérique est un levier essentiel pour attirer les entreprises et stimuler l'activité économique, il œuvrera également en faveur de la qualité de vie des travailleurs. La dématérialisation des entreprises et des administrations nous conduisent vers l'essor du télétravail, qui favorise des formes d'activité plus compatibles avec les défis écologiques et avec les modes de vie de demain.

Dans l'Oise, nous faisons tous les jours la démonstration de notre inventivité et de notre capacité à innover dans les politiques que nous menons. Le 13 septembre la première MCG mobile a été inaugurée ; d'autres suivront. Ces formidables outils porteront l'action du département dans les zones rurales ; ils feront le lien entre l'ensemble des dispositifs du Conseil général et les habitants de ces villages. Ils se placent ainsi en continuité avec notre politique de proximité, déclinée aussi bien par le biais des Maisons du conseil général et des outils numériques, mais plus largement de toutes nos implantations sur le territoire.

L'impératif de proximité est donc l'un des axes de travail majeurs pour les années à venir.

Il ne s'agit pas seulement de rendre visible l'intervention du Conseil général et son utilité, mais plus précisément de constituer un interlocuteur proche pour l'ensemble des Isariens, quel que soit leur lieu de vie.

1 – PRIORITE AU TRES HAUT DEBIT ET A LA FIBRE OPTIQUE

Le projet Oise Très Haut Débit, prévoit le déploiement sur son territoire d'une nouvelle boucle locale en fibre optique là où les opérateurs privés n'ont pas manifesté d'intentions d'investissements FTTH. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la stratégie du conseil général en faveur du numérique. Celle-ci a vu la mise en place, dès 2004, du réseau d'initiative publique (RIP) TELOISE, réseau départemental, principalement de collecte.

L'option retenue est celle du « tout FTTH ou « Fiber To The Home » ; c'est la fibre jusqu'à la maison autorisant des débits supérieurs à 100 Mb/s. Un standard retenu pour le département qui s'impose afin d'une part de faire face à la forte montée de la demande sociale pour bénéficier de nouveaux usages (triple play ; e-commerce ; réseaux sociaux ; films et TV haute définition ; télésurveillance ; e-formation, e-santé...), d'autre part de promouvoir l'attractivité du territoire tant pour les entreprises et l'emploi que pour les particuliers dans leur choix de la localité de résidence.

Ce chantier, d'une ampleur exceptionnelle se déroulera sur 10 ans (2013-2022), en deux phases quinquennales, pour aboutir à la construction de 10.000 km de câbles optiques et au raccordement de 278.500 prises FTTH pour un investissement de l'ordre de 263 M€, hors coûts de location du génie civil d'Orange estimés à environ 30 M€ HT.

Plus précisément, les deux phases quinquennales ont des finalités distinctes :

- *la 1ère phase (2013-2017) vise quelque 157.000 prises (160 M€) pour couvrir globalement les « zones grises » de l'ADSL, c'est-à-dire là où le triple play (internet+ téléphonie + TV) n'est pas disponible ;*

- *la 2ème phase (2018-2022) vise quelque 121.500 prises pour achever la couverture intégrale du territoire Isarien, pour les communes ou partie de communes disposant complètement aujourd'hui du triple play, notamment les territoires couverts par les 47 NRA-ZO.*

Etant donné les enjeux, le très haut débit est **une nouvelle histoire qui ne peut être que partagée et mutualisée** : dans la définition des programmes annuels de construction du réseau, dans l'effort financier et dans la responsabilité politique des élus locaux. C'est la raison pour laquelle

le département a décidé de recourir au partenariat, à travers la constitution d'un Syndicat mixte ouvert, « Oise Très Haut Débit » (SMOTHD) et son installation le 6 juin 2013 avec plus de 200 collectivités adhérentes conviées, soit un tiers des communes concernées par le projet Oise Très Haut Débit.

En septembre 2013, 100 communes supplémentaires ont rejoint le SMOTHD et 150 autres sont en cours de délibérations portant ainsi à près de 450, le nombre de communes représentées d'ici la fin d'année sur 641 concernées.

Sur le plan financier, ce programme fait appel à des financements publics, à la fois en provenance de membres adhérents du syndicat mixte (communes, EPCI, département) mais aussi d'autres institutions (Europe, Etat, région).

Le département entend contribuer à l'effort d'investissement de construction du réseau par **un cofinancement annuel de 8 M€**, en complément de la participation de la région (4 M€/an), de l'Etat (53 M€ au total) et de l'Europe (3 M€).

Le démarrage des travaux, un objectif atteint dès 2013.

L'année 2013 aura été marquée par la concrétisation d'un ensemble d'opérations préalables et nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme.

Sur l'aspect financier, le programme Oise Très Haut Débit a donc fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds de Solidarité pour le Numérique (FSN) d'un montant estimé à 53,8 M€. Ce dossier a fait l'objet d'un passage en Comité National de Concertation (CNC) le 18 juillet 2013 et a obtenu un avis positif. La décision du Premier Ministre associée au courrier en date du 27 septembre 2013, annonçant l'accord préalable de principe à un financement de l'Etat dans un plafond de subvention de 53,8 M€ au titre du Programme d'Investissements d'avenir vient d'être reçue, mettant ainsi un terme à la première étape de l'instruction FSN.

Par ailleurs, **s'agissant des supports juridiques** nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du nouveau réseau d'initiative publique FTTH, l'année 2013 verra la finalisation des 2 procédures initiées par le département puis logiquement transférées au SMOTHD :

- d'une part, le marché de travaux lancé sous forme de dialogue compétitif dont le titulaire aura la charge de construire le futur réseau pour les 4 prochaines années,

- d'autre part, la délégation de service public pour l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du futur RIP FTTH.

A noter également cette année, **la mise en œuvre de nouveaux outils et moyens de communication** dont notamment l'ouverture du site Internet du syndicat mixte et du programme OISE THD fin 2013 ; outil majeur d'information des Isariens sur le projet, dans lequel la cartographie de déploiement de la fibre, les actualités sur le programme et les schémas/vidéos sur le fonctionnement du FTTH sont privilégiées.

Enfin, le conseil général de l'Oise, en tant qu'initiateur du programme, a pris en charge sur son budget 2013, la réalisation des études techniques préalables de la couverture de l'année 1, pour un montant prévisionnel estimé de 600 k€. A partir de celles-ci, le constructeur de réseaux,

retenu courant novembre, pourra entamer sans délai les réalisations attendues. Le démarrage est prévu en décembre 2013.

Perspectives 2014

L'année 2014, quant à elle, sera marquée par la poursuite des travaux et le raccordement des premiers foyers Isariens au Très Haut Débit.

Conformément à son engagement, le Conseil général versera une participation financière annuelle de 8 M€ au SMOTHD et mettra à disposition du SMOTHD services et agents territoriaux.

Les réalisations de cette première année de déploiement se dérouleront autour de trois chantiers simultanés, entamés dès décembre 2013 et jusqu'en décembre 2014 :

- *la commune de GOUVIEUX, la construction du nœud de raccordement optique (NRO) et la desserte des logements ;*

- *le secteur de Hermes, le NRO et desserte des logements des communes de HERMES, BAILLEUL-SUR-THERAIN, LAVERSINES, MONTREUIL-SUR-THERAIN, VILLERS-SAINT-SEPULCRE, ABBECOURT, LA RUE-SAINT-PIERRE, LA NEUVILE-EN-HEZ, SAINT-FELIX, HONDAINVILLE, HEILLES, MOUCHY-LE-CHATEL, ANSACQ;*

- *le secteur D'ULLY-SAINT-GEORGES, idem et couverture d'ULLY-SAINT-GEORGES, CAUVIGNY, BALAGNY-SUR-THERAIN, FOULANGUES, CIRES-LES-MELLO, ROUSSELOY, MAYSEL.*

Il s'agit au total de construire les 3 nœuds de raccordement optiques, les quelque 40 sous-répartiteurs, tous les tronçons de collecte (extension du réseau TELOISE, IRU), de transport (NRO-SRO) et le réseau de distribution jusqu'aux PBO (14.173 prises raccordables).

A noter que les hypothèses qui se dessinent à l'occasion du dialogue compétitif en cours avec les candidats aux travaux laisse entrevoir la possibilité de réaliser jusqu'à 20 000 prises dès la première année. Ces dernières sont très sérieusement à l'étude et devraient ouvrir de nouvelles opportunités d'anticipation telles que l'accélération du rythme de production **réduisant ainsi la durée du déploiement du THD de 10 à 7 ans.**

2 – UNE OFFRE LOCALE DE SERVICES AU PUBLIC

Assurer une qualité de service public et du service au public pour répondre au sentiment d'abandon que ressentent les Isariens, assurément consécutif à 5 années de RGPP et au retrait continu de l'Etat et des opérateurs en particulier sur les territoires ruraux, tel est le défi auquel notre organisation et nos 3.300 agents doivent répondre.

2.1 – Vers des espaces mutualisés de services publics

Depuis 2004, 16 Maisons du Conseil général (MCG) ont été implantées sur l'ensemble du territoire, préfigurant un service public de proximité. Ces MCG assurent des missions d'accueil et d'information généraliste, d'animations et d'informations sur les dispositifs mis en place par le

Conseil général à destination des habitants, des associations, des collectivités ou des élus locaux. Elles mettent à disposition des outils et des documents permettant d'effectuer des démarches et procédures,

A cette occasion, elles prodiguent aussi une assistance dans ces démarches.

Afin de renforcer le maillage de certains territoires ruraux, présentant un déficit de services publics, et dans la continuité de notre politique de proximité, la MCG mobile a été inaugurée le 13 septembre dernier.

Cet espace de proximité itinérant qui va à la rencontre des Isariens à des horaires facilitant leur accessibilité (de 10h à 14h et de 16h à 20h) offrira les mêmes services que les MCG déjà déployées sur 16 sites.

3 cantons (FORMERIE/ GUISCARD et BETZ) se situant aux extrémités du département ont été retenus sur lesquels 5 permanences se tiendront (FORMERIE / GUISCARD et FRETOY-LE-CHATEAU / BETZ et MAREUIL-SUR-OURCQ).

En complément de cette MCG mobile, des MCG hors les murs seront également déployées dans 4 autres cantons, ne disposant pas de MCG pour offrir un même service public départemental généraliste de proximité et de qualité (ESTREES-SAINT- DENIS/ PONT-SAINTE-MAXENCE/ Maignelay-Montigny et Meru).

Plus traditionnellement, les MCG visent à densifier les services proposés et à renforcer les multiples partenariats. C'est ainsi qu'en 2013, le Conseil général a pu labelliser une deuxième MCG au titre des Relais Services Publics (RSP). Après celle de CREVECOEUR-LE -GRAND en 2007, c'est donc la MCG de RESSONS-SUR-MATZ qui a ainsi obtenu le label.

Aujourd'hui, ces RSP sont susceptibles d'évoluer en Espaces Mutualisés de Services au Public (EMSP).

En effet, le deuxième volet de l'acte III de la décentralisation (projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires) prévoit la création de ces Espaces.

Il peut s'agir d'opérateurs sociaux (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, de la Poste ..., d'opérateurs de services marchands – EDF, GDF, SNCF), ces espaces prendront appui sur le programme « + de services au public » expérimenté par la DATAR, visent à améliorer l'accès des populations aux services publics ou privés.

Le département, fort de son expérience, au travers de la labellisation de ses MCG, se portera candidat comme département pilote au déploiement de ces nouvelles MSP.

A côté de ces actions, il nous faudra agir sur tous les leviers de l'accessibilité.

2.2 - Agir sur les autres leviers de l'accessibilité

2.2.1- Renforcer l'accueil de proximité

A ce titre, j'ai souhaité réorganiser la présence physique sur les territoires et l'évolution du pôle solidarité participe de ce renforcement de l'accueil qui reste le vecteur essentiel de l'écoute des publics les plus vulnérables, les plus précaires.

C'est ainsi que toutes les implantations du Conseil général doivent être ouvertes au public et clairement identifiées comme service de la collectivité départementale.

L'organisation de **la première journée porte ouverte du service public départemental, le 19 octobre prochain**, permettra de mieux identifier les sites du Conseil général et de découvrir les missions des services départementaux ainsi que les métiers qui leur sont dédiés.

Nos services sont conçus comme de véritables portes d'entrée uniques pour favoriser et accélérer la prise en charge des demandes des usagers. Cet engagement de proximité, de qualité et de réactivité se traduira par des formations spécifiques des agents d'accueil où qu'ils se trouvent, dans les collèges et bien sûr dans les maisons départementales de la solidarité.

De la qualité de cet accueil physique et/ou téléphonique dépendra la qualité de l'orientation vers le service adéquat ou la prise d'un rendez-vous auprès du référent concerné.

2.2.2 - Etendre l'offre de service à distance

En complément de cet accueil de proximité, il nous faut agir pour étendre l'offre de service à distance.

Si le déploiement du très haut débit constitue la réponse technologique pour réduire les inégalités d'accès dont risquent de souffrir les territoires ruraux sans l'intervention des collectivités territoriales, nous devons nous attacher aux usages et à la maîtrise des technologies numériques par le plus grand nombre tant il semble établi que si les inégalités se réduisent en termes d'accès et d'équipements, en revanche celles liées aux usages reflètent assez fidèlement les inégalités culturelles et sociales.

Il nous faudra par conséquent prioriser l'offre dans des domaines où les services et les professionnels présentent le plus de déficits.

Après avoir investi le champ de l'éducation comme évoqué plus haut, il nous faudra investir davantage encore les domaines de la santé, de la dépendance et du handicap.

Après « l'EHPAD hors les murs » et l'introduction de solutions domotiques pour favoriser le maintien à domicile, notre prochain chantier consistera à lutter contre la désertification médicale. Si la Picardie constitue en effet la région la plus dépourvue avec une densité médicale de 238 médecins pour 100.000 habitants alors que la densité moyenne en France métropolitaine est de 290,3 force est de constater que l'Oise présente une densité de médecins généralistes de 82/100.000 habitants contre 108/ 100.000 habitants en France.

Plus généralement et ainsi que le démontre le tableau ci-dessous, notre territoire est bien un territoire « en tension » en matière d'offres de soins de premier recours.

Densité de professionnels libéraux de la santé au 1^{er} janvier 2012

en nombre pour 100 000 habitants

	Au 1 ^{er} janvier 2012
--	---------------------------------

	Oise	France métropolitaine
Médecins généralistes	82	108
Médecins spécialistes	49	94
Infirmiers diplômés d'État	62	139
Chirurgiens-dentistes	37	57
Masseurs kinésithérapeutes	47	91
Pharmaciens	91	113

Sources : ARS et Drees, Adeli, Fitness, Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2010

Nous souhaitons donc en liaison avec l'Etat et l'ensemble des partenaires du secteur médico-social bâtir des propositions dont les premiers axes vous seront présentés lors du Budget Primitif de 2014.

2.2.3- Généraliser la charte de qualité du service public numérique à l'ensemble du service public départemental

Dans un contexte où les usages numériques sont de plus en plus importants, y compris dans les relations qu'entretiennent les citoyens avec les services publics, le Conseil général a mis en place en 2013 la « charte de qualité du service public numérique ».

Son objectif : mettre à la disposition des Isariens une administration plus proche, plus réactive, transparente et efficace. Ainsi, le département s'est engagé à répondre dans les 48 heures à toute demande adressée via le site oise.fr, soit sur le fond (à chaque fois que la nature de la demande le permet), soit sous la forme d'un accusé de réception, pour les demandes nécessitant l'examen d'une situation ou d'un droit...

A ce jour, 95 % des demandes adressées via le site oise.fr ont reçu une réponse, dont 85 % de réponses complètes en moins de six jours sur les trois derniers mois. Il s'agit là d'une avancée concrète en matière de qualité de service, et, au-delà, cette réactivité témoigne de l'implication de toutes les équipes au service de cet engagement.

Si cette charte pour un service public de qualité a pris forme concrètement sur le plan numérique, l'objectif est de l'étendre progressivement à l'ensemble des demandes faites auprès du Conseil général.

Cette recherche d'une plus grande réactivité, que ce soit au téléphone, en point d'accueil, dans les courriers ou via internet, correspond à l'objectif de qualité globale du service public départemental.

Si la réussite de cet engagement repose sur les 3.300 agents du Conseil général et leur implication, il importe aussi de veiller à leur accompagnement par des outils informatiques modernes, adaptés à ces exigences et qui permettent aussi en libérant le temps à des tâches matérielles, de le consacrer à un meilleur accès à l'information stratégique.

D'ores et déjà, de grands chantiers informatiques sont en cours ou vont être ouverts :

- les uns visent à libérer du temps :

- le renouvellement de l'outil de gestion du temps,
- la dématérialisation des ordres de mission et des frais de déplacements,

- l'initiation d'un compte agent.

- les autres à améliorer l'accès à l'information stratégique :

- le déploiement d'un portail de suivi des demandes de subventions instruites dans l'outil de gestion PROGOS,
- le suivi des actions de l'Agenda 21,
- l'informatique décisionnelle,
- le renouvellement du système d'information financier.

D'autres fonctions supports sont envisagées sur l'angle d'une plus grande dématérialisation et sous l'aspect mobilité (tablette, Smartphone). Il s'agit notamment du processus délibératif.

Si ces applications reposent sur l'infrastructure informatique dont dispose le département, il convient d'être attentif à son maintien en condition opérationnelle et de faire face au besoin croissant en capacité de stockage de données et d'archivage.

Toutes ces actions reçoivent des investissements de 2,85 M€ et un budget de fonctionnement de 3,84 M€.

2.2.4 - Le numérique au service de la démocratie locale

C'est ce à quoi nous nous sommes employés avec la rénovation du site oise.fr qui s'affiche désormais sur les tablettes et Smartphone et surtout qui place les Isariens au cœur de l'information locale.

Le nouveau site ne se présente pas comme un site classique par lequel l'institution se contenterait de communiquer sur elle-même.

Ici, ce sont bel et bien les habitants qui sont au centre du dispositif, dans la mesure où chacun, qu'il soit président d'association, maire ou citoyen, a désormais la possibilité de devenir acteur du site en le nourrissant de ses propres contributions et commentaires en y inscrivant ses évènements, en y créant son profil comme sur Facebook.

Au-delà des échanges virtuels qui vont s'intensifier sur le web, l'ambition est d'agir sur la vie réelle des Isariens, les encourager à s'engager dans des associations, partager des passions, se retrouver autour de manifestations, mettre en lien leurs talents et compétences avec les besoins des familles et des entreprises sur le marché de l'emploi.

Autre outil au service de la démocratie et des coopérations locales, la **démarche d'ouverture de nos données avec l'open data60**.

Là encore, il s'agit de capitaliser sur la politique numérique volontariste que mène le Conseil général depuis 2004 en faveur de tous les Isariens où qu'ils se trouvent et d'accompagner le projet du Très Haut Débit par le développement d'usages open data en mettant à disposition de tous sur une plateforme en ligne les données produites et collectées par le Conseil général dans un mouvement de transparence, de démocratie et d'innovation qui créera d'autres usages.

L'open data60 viendra :

- renforcer l'exigence d'information voulue par la majorité départementale ;

- rapprocher l'action publique départementale des citoyens par l'ouverture de données sur le fonctionnement de l'institution, de données géolocalisées ainsi que des données en cohérence avec notre projet et nos priorités politiques sur la base du triptyque proximité/mobilité /accessibilité.

A titre d'exemple, seront d'ores et déjà ouvertes les données du Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD), du Document d'Organisation de Viabilité Hivernale (DOVH), du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et les données intéressant les finances du département (BP 2013...). D'autres données intéressant le système d'informations routières seront également ouvertes à terme.

L'open data permettra également la réutilisation de nos données pour créer de la valeur et à terme, il débouchera sur un logique de co-construction en lien avec les informations produites par les collectivités territoriales isariennes et d'autres catégories d'utilisateurs.

S'agissant des associations dont le dynamisme est établi avec près de 100.000 bénévoles impliqués dans 11 000 associations, elles seront au cœur de nos projets.

En 2014, nous continuerons de les soutenir :

- *en maintenant un niveau élevé soutien vital et essentiel dans un contexte de crise finançant de nombreux projets au travers des différents dispositifs de subventions existants : contractualisation sportive et culturelle, vie locale, fonctionnement, vie sportive, ce qui a représenté en 2013 une enveloppe globale de près de 15 millions d'euros ;*
- *en dotant les associations des meilleurs outils possibles pour gérer et valoriser au mieux leur activité à travers notamment du nouveau site oise.fr, mis en place en 2013, qui propose une vitrine et des fonctionnalités pour les associations (kits de communication, guides pratiques, annuaire, annonces de bénévolat) ;*
- *en valorisant et accompagnant les bénévoles associatifs, à travers la soirée Oise citoyenne et les diplôme et trophées de l'engagement citoyen, mais aussi une offre de formation au sein des Maisons du Conseil général ;*
- *en facilitant leurs démarches et la relation qu'ils entretiennent avec le Conseil général, à travers des rencontres permettant d'échanger sur les préoccupations et les besoins premiers des associations, la mise ne place d'une plate-forme pour simplifier et dématérialiser leurs demandes de subventions de fonctionnement.*

2.2.5- Développer la coopération extérieure

Après la signature d'une convention de coopération avec la région de Kosice, en Slovaquie, en mars 2013, ce partenariat va se construire et vivre tout au long de 2014, sur la base des pistes évoquées lors du déplacement d'une délégation Isarienne en septembre 2013. La jeunesse, l'éducation et la culture seront au cœur des premières actions mises en place.

Un projet d'envergure démarrera à Madagascar en 2014, après des études de faisabilité réalisées en 2013. Il concerne la région Sud-Ouest, et se réalisera en partenariat avec l'association Experts Solidaires et l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International-Picardie). Il consiste en la réhabilitation complète et la remise en service du réseau d'eau d'AMBAHIKILY

(district de Morombe, région d'Atsimo-Andrefana), la mise en place d'un système de gestion locale, sous forme de délégation au secteur privé, et la proposition d'un mécanisme de soutien technique et financier des réseaux d'eau de la région.

Au travers des commémorations de la Grande guerre, notre jumelage avec le Bezirk de Niederbayern en Allemagne prendra un relief particulier. Des projets d'échanges artistiques seront mis en place à travers notamment des expositions communes d'artistes Isariens et de Basse-Bavière.

Enfin, des échanges et actions seront par ailleurs développés en 2014 avec la ville de Tozeur, en Tunisie (450 km au sud-ouest de Tunis), dans le cadre de l'accord de coopération existant avec cette commune.

3 – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FACTEUR D'INNOVATION ET D'INTEGRATION

Les agents de notre collectivité constituent un élément essentiel du fonctionnement et de la modernisation du service public départemental. Leurs compétences et leur engagement sont indissociables de la réussite de nos projets et de la qualité des actions quotidiennes et de proximité que nous menons auprès des Isariens.

Notre politique de gestion des ressources humaines, dans un contexte budgétaire contraint, doit s'attacher au développement des femmes et des hommes sur lequel repose le service public départemental et l'action publique territoriale de demain.

La gestion des ressources humaines sera conduite autour des suivants :

3.1 - Favoriser l'insertion professionnelle

3.1.1- Une collectivité handi-accueillante

Notre département s'est depuis plusieurs années engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des agents reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi, avec la mise en œuvre d'actions visant à faciliter les conditions de vie, tant professionnelles que personnelles, de ces derniers.

En prolongement, une nouvelle étape s'est concrétisée à travers le recrutement d'un référent handicap, appelé à jouer un rôle de cheville ouvrière dans la poursuite d'objectifs plus ambitieux :

- *atteindre a minima le taux légal d'emploi de 6% ; ce taux est depuis septembre 2013 de 6.25 % ;*
- *sensibiliser l'ensemble du personnel à la question du handicap et faire évoluer les représentations ;*
- *définir un plan d'actions qualitatif.*

Ce plan d'actions fera pour partie l'objet d'un nouveau conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2014-2017.

3.1.2- Soutenir l'emploi des jeunes

Faisant suite à l'entrée en vigueur, au 1er novembre 2012, de la loi portant création des emplois d'avenir, le Conseil général s'est positionné favorablement pour apporter son soutien financier à 400 emplois : 200 au sein des services départementaux et 200 dans les associations, communes et EPCI.

Véritables tremplins vers la vie professionnelle, les emplois d'avenir offrent aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, en situation d'exclusion, une première expérience dans le milieu du travail, une formation ainsi qu'une qualification. Le recrutement est par ailleurs orienté vers des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Cette politique s'est amorcée par l'organisation, le 3 juillet dernier, sur le territoire isarien, de forums emplois d'avenir qui a permis la rencontre de jeunes gens et le recueil de leur souhait de positionnement au regard des fonctions à exercer.

L'engagement de ces jeunes a d'ores et déjà été enclenché depuis juillet 2013 avec pour objectif la signature de tous les contrats avant la fin de cette année.

3.2 - Garantir la qualité des conditions de vie au travail

3.2.1. - Mener une politique active en termes de santé

Notre administration a structuré depuis 4 ans une politique de santé sécurité au travail de notre collectivité à travers : un système d'acteurs référents, l'animation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels, la définition d'un plan de prévention.

Cette politique connaît un nouveau développement, qui prend appui sur la structuration d'un service de santé internalisé. Elle se traduit en particulier par :

- *des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire : élaboration du Document Unique et de référentiels en matière d'ergonomie et d'équipements de protection individuelle (EPI), systématisation des fiches de risque par métier, formation des encadrants, accompagnement et suivi psycho-social...*
- *la démarche « 2013 – année collèges » en direction des 637 agents Techniques des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (TEPLE). Cette démarche unique et innovante, à la fois transversale et paritaire, s'est traduite durant 6 mois par des rencontres dans les 66 collèges publics de l'Oise. La conduite de ces entretiens individuels basés sur un protocole normé élaboré par les psychologues du travail de la collectivité et fondée sur les connaissances scientifiques sur le sujet, donne lieu à un diagnostic global de l'organisation du travail dans les établissements. Un plan d'actions ciblé est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre au cours de l'année 2014.*
- *la définition de dispositifs spécifiques afin de faciliter le retour à l'emploi des agents placés en congé de longue durée ou de longue maladie.*

3.2.2. – L'accès à une protection sociale complémentaire pour tous

Depuis la parution du décret du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Sous l'impulsion de la majorité départementale, notre administration s'est engagée sur cette question, essentielle en période de crise économique et sociale. Après une enquête réalisée auprès du personnel départemental, j'ai soumis à votre approbation, lors de la réunion de la Commission Permanente du 13 mai 2013, un scénario impliquant une concentration des efforts de la collectivité sur les risques pour lesquels les agents s'avèrent le moins protégés.

Ce scénario repose sur :

- *l'instauration d'un contrat groupe assorti d'une convention de participation, pour la prévoyance ;*
- *la mise en place d'un contrat groupe pour la couverture du risque santé, sans participation financière mais visant à une optimisation du nombre et de la qualité des prestations.*

Ce dispositif verra le jour en 2014, une fois le choix des prestataires effectué après mise en concurrence. Ce choix sera présenté en commission permanente lors de sa réunion le 18 novembre prochain.

L'adhésion aux contrats restera facultative : elle relèvera du seul choix des agents.

250.000 € seront consacrés en 2014 à ce projet.

3.2.3 - La gestion bâtiminaire au service des conditions de travail

Des opérations d'aménagement conséquentes se sont poursuivies en 2013.

Ont ainsi été réalisées en 2013, la réorganisation des services du pôle solidarité, le transfert de la MCG de RESSONS-SUR-MATZ, le début des travaux de rénovation du bâtiment Bénard à BEAUVAIS permettant l'accueil dans de meilleures conditions des services centraux de la solidarité, l'extension du CRD de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, la rénovation de l'ancienne direction des services vétérinaires destinée à accueillir le service du courrier.

En 2014, la rénovation du bâtiment Bénard se poursuivra et les travaux de la construction de la MDS Saint-Jean à BEAUVAIS débuteront ainsi que les études d'extension de la MDS de la ZUP Argentine à BEAUVAIS. Les cheminements dans le marais de SACY seront également réalisés en 2014 et les études pour la construction de la maison de l'environnement débuteront.

Dans le cadre de l'Agenda 21 du département et sur le modèle des collèges, il sera mis en place, à partir de 2014, un nouveau type de marché de chauffage pour les bâtiments départementaux afin de réduire notablement les consommations d'énergie et ainsi maîtriser les dépenses de chauffage.

**

Est annexé au présent document, conformément à notre délibération **109** du **20 décembre 2012** portant approbation du règlement budgétaire et financier, le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**.

Ces orientations dont je vous propose maintenant de débattre nourriront la préparation de notre Budget Primitif 2014.

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE POUR 2014

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 septembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

M. BOULLAND à M. BASCHER,
M. DELAVENNE à Mme PINEL,
M. DESMEDT à M. CAUWEL,
M. FONTAINE à M. de VALROGER,
M. MANCEL à M. MARCHAND,
M. VASSELLE à M. LEMAITRE.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-1-1,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général et son annexe :

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE - 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** pour la troisième année consécutive du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable du département de l'Oise, répondant à la volonté de rendre compte de l'ensemble des actions départementales, de mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine depuis le dernier rapport établi en 2012 et de rendre toujours plus lisible la politique départementale de développement durable ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet avec le Budget Primitif de 2014.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE POUR 2014

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 septembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

M. BOULLAND à M. BASCHER,
M. DELAVENNE à Mme PINEL,
M. DESMEDT à M. CAUWEL,
M. FONTAINE à M. de VALROGER,
M. MANCEL à M. MARCHAND,
M. VASSELLE à M. LEMAITRE.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 421-11 du code de l'éducation,

VU le rapport **4001** du Président du Conseil général et son annexe :

**MISSION 07 – EDUCATION - JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 - SOUTIEN
AUX ACTEURS DU TERRITOIRE**

VU l'avis favorable de la 4ème commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ARRETE** les dotations prévisionnelles 2014 de fonctionnement des 66 collèges publics de l'Oise détaillées en **annexe** ;

- **DIT** que ces dotations tiennent compte, après observation des comptes financiers, des éléments suivants :

- des caractéristiques des établissements (effectifs, superficie) ;
- d'une participation du département à la pédagogie ;
- des dépenses de viabilisation (chauffage, électricité, eau) évaluées tant sur la base des historiques de consommation qu'en fonction de l'évolution des tarifs, contrebalancées en termes de chauffage par la performance de nos contrats de chauffe ;
- des dépenses d'entretien courant avec prise en considération pour les collèges concernés du nombre de mois sans contrat de gros entretien ;
- des charges générales de fonctionnement évaluées sur la base des historiques et de ratios plafonnés pour une approche équitable ;
- des abonnements au très haut débit Internet ;
- de la situation propre à chacun des collèges en termes de fonds de réserve, observée à la date du 11 juillet 2013 ;
- de la situation particulière de chaque établissement appréciée au regard des éléments connus à ce jour ;

- **PRECISE** que :

* conformément aux dispositions de l'article L. 421-11 du code de l'éducation, ces montants seront notifiés aux chefs d'établissement avant le 1^{er} novembre 2013 ;

* les dotations définitives seront arrêtées lors du vote du Budget Primitif de 2014.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE